

LE PATRIOTE

200 frs

*Méfiez-vous
de l'homme nu
qui vous
propose
sa chemise.*

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions

ODEUR DE MAGOUILLE FINANCIÈRE AU LYCÉE D'EXCELLENCE DE MBOUNDA

Le lycée d'excellence de Mbounda à Dolisie est secoué par un profond malaise qui ne dit pas son nom. Tous les regards sont tournés vers Joseph Mfoundou, son proviseur que tout le staff accuse d'avoir détourné d'énormes sommes d'argent mises à la disposition de l'établissement pour son fonctionnement. Ce dernier serait manipulé par une minorité de travailleurs à sa solde. L'équipe de maîtrise, ainsi que le corps enseignant et les élèves, sont affectés par les premières répercussions de cette mégestion. Ce qui fragilise déjà l'enthousiasme ayant prévalu tout au début de ce projet cher au Président de la République.

☞ 10



Sénat

ANDRÉ OBAMI ITOU EXHORTE LES SÉNATEURS À PLUS D'ABNÉGATION DANS LE TRAITEMENT DES AFFAIRES

☞ 4

Administration publique

CES INTÉRIMAIRES À VIE DONT ON NE PARLE JAMAIS

☞ 7

Opposition

UN " MÉGA-MEETING " DANS LE CALME MALGRÉ LA FAIBLE MOBILISATION

☞ 5

LA DÉCENTRALISATION GANGRENÉE PAR L'INCOMPÉTENCE

☞ 3

Le D.G. du Plan, Jean
Christophe Okandza

« MA PRIORITÉ EST LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT »

☞ 6



LE CSLC SUSPEND LE JOURNAL « LA VÉRITÉ » ET INTERDIT L'ÉMISSION « LE RÉVEIL SPIRITUEL DE L'HOMME NOIR »

Les délibérations du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) ont été prises le 8 mars dernier à Brazzaville au cours d'une réunion extraordinaire qui a permis aux membres de cette institution de statuer sur le cas du journal « La Vérité » et de l'émission « Le réveil spirituel de l'homme noir » produite par Télé Pour Tous (TPT) Pointe-Noire.

☞ 9

PERSISTANCE DU DEFICIT EN PERSONNELS SOIGNANTS ET ENSEIGNANTS DANS L'ARRIÈRE- PAYS

☞ 8



L'AFRIQUE AU TOURNANT DE SON DESTIN

De l'avis d'éminents observateurs de la politique internationale, l'Afrique pourrait à son tour connaître dans les décennies à venir son heure de gloire après l'Asie et l'Europe. Ils s'appuient tant sur le taux de croissance des pays africains qui se situe parmi l'un des plus élevés au monde que sur le fait que son sous-sol concentre les minerais dont ont besoin les industries d'autres continents pour croître. Dans la zone de la CEDEAO, le taux de croissance a atteint pratiquement 7% en 2012 alors que les pays occidentaux peinent à réaliser 1%. Cette heure de gloire, soulignent-ils par ailleurs, ne saurait tomber du ciel. Elle est assujettie à la capacité des gouvernements africains à exploiter intelligemment les atouts dont la nature a doté le continent afin de les mettre au service de son développement et du bien-être des populations.

Aujourd'hui plus qu'hier des charters entiers déversent dans la plupart des capitales africaines des investisseurs étrangers à la recherche d'opportunités susceptibles de relancer leurs affaires. Les richesses du sous sol africain les attirent particulièrement. Une matière première comme le coltrane n'a été mise en évidence pour l'heure que dans deux pays africains.

Son produit fini intègre la composition du téléphone portable. Cela ne peut laisser insensibles les investisseurs qui opèrent dans ce secteur. L'or et le diamant font autant l'objet de convoitises des opérateurs étrangers. Pas seulement. Il y a également les minerais de fer qui font se déplacer les investisseurs aussi bien asiatiques qu'euro-péens vers l'Afrique.

Cependant, l'octroi à tous des bras aux investisseurs des

permis de recherche ou d'exploitation de ces minerais ainsi que les impôts qui en résultent peuvent en effet donner à penser que ces activités participent à la diversification des économies africaines qui souvent tiennent à un ou deux grands produits d'exportation.

Une grande illusion. Car ce faisant, les gouvernements africains reproduisent cinquante ans après les indépendances, les schémas ayant permis sous la colonisation à l'Europe de s'enrichir et à l'Afrique de s'appauvrir. Des paquebots quittent les côtes africaines pleines de minerais après y avoir déposés des produits manufacturés.

Les circuits érigés par la colonisation

Les matières premières extraites du sous-sol africain et traitées dans les industries européennes

sont revendues aux africains sous forme de produits finis. On peut attribuer à cette pratique le fait que la plupart des pays africains soient dépourvus des infrastructures fiables à même de contribuer à impulser leur développement. Ce d'autant que ces produits finis issus des matières premières du continent n'étaient pas toujours accessibles aux capacités financières de ces derniers. Mais également parce que le développement des pays africains était le cadet des soucis des colonisateurs. Il n'est pas impossible, les mêmes causes produisant les mêmes effets, qu'aujourd'hui on aboutisse aux mêmes résultats auxquels a conduit la colonisation si rien n'est fait par les Etats africains pour remettre en cause ce schéma.

La situation est si alarmante qu'elle ne laisse pas indifférente l'Union Africaine. Pour chercher des remèdes en vue de l'inverse, l'organisation continentale a réuni le 7 Mars dernier à Dakar au Sénégal une brochette d'économistes africains. Ils doivent faire des propositions afin que l'industrialisation de l'Afrique ne demeure pas un vœu pieu. C'est par ce processus que l'Afrique se dotera des grosses industries et pourra inverser ce schéma ayant survécu à la colonisation. C'est à ce prix que l'Afrique devrait saisir son heure.

Cependant pour y parvenir il faut au préalable vaincre les facteurs limitants à l'industrialisation dans le continent au nombre desquels figurent l'absence des capitaux, d'ingénieurs, des mécaniciens et des techniciens, pour reprendre le mot de Frantz Fanon. Une des pistes consiste à imposer aux opérateurs étrangers la transformation de tout ou partie de minerais dans ces pays. Cette imposition devrait concerner autant le transfert de technologie. Sur ce point on ne peut manquer de s'étonner du fait que la plupart des Etats africains au sous sol très riche n'aient jamais songé à créer depuis de grandes écoles de mines afin de former des cadres de haut niveau dans ce domaine.

Des pistes à explorer

En dehors de la contrainte sur les investisseurs étrangers qui sont demandeurs à se plier à cette exigence de transformer localement les minerais, les Etats africains peuvent, en attendant des jours heureux, exploiter les possibilités offertes par la mise en place des joint-ventures. Des pays comme le Mali se sont engagés dans cette voie. Le gouvernement de ce pays vient de monter une raffinerie destinée à traiter de l'or avec la participation des investisseurs suisses. Elle produira entre autres des bijoux.

On imagine tout le bienfait qu'en tirera le Mali tant en terme de recettes que de résorption de la question du chômage mais autant s'agissant de transfert de technologie. A défaut de disposer pour l'heure des capitaux importants pour se lancer dans les industries lourdes, les Etats africains peuvent mettre en place des conditions incitatives susceptibles de convaincre l'investisseur à développer sur place une industrie de transformation. Ces conditions peuvent être de nature juridique comme physique. Sur ce dernier point il pourrait s'agir pour le cas du Congo par exemple de procéder à la construction du barrage de

Sounda qui avec ses 1000 mégawatts est en mesure de fournir de l'énergie indispensable au fonctionnement d'une sidérurgie.

Une source d'énergie fiable, des gisements de fer de qualité et en quantité importante auxquels s'ajoute une charte d'investissement attirante constituent autant d'atouts qui peuvent justement amener l'investisseur à transformer tout ou partie de minerais de fer au Congo même. Du reste, la construction d'une sidérurgie est une des préoccupations majeures du président de la République Denis Sassou N'guesso. Celle-ci devrait voir le jour à Pointe-Noire. La mise en œuvre de cette ambition fera du Congo un pays réellement émergent au regard de l'importance de l'industrie sidérurgique dans le développement d'un pays.

Des produits issus de cette industrie peuvent servir à construire des chemins de fer, d'autres comme l'acier sont nécessaires à l'industrie de l'automobile et à celle de l'aéronautique. qui d'ailleurs constitue l'une des ambitions majeures du président de la République. Il n'est pas besoin d'avoir fait Harvard pour imaginer les transformations profondes que pourrait connaître le Congo du fait de cette industrie.

A cette perspective, s'ajoutent les réalisations qui voient le jour dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'industrialisation avec notamment les premières usines de la zone de Maloukou vers Kintélé au Nord de Brazzaville. Celles-ci pourraient être opérationnelles dès cette année. Au demeurant, on peut affirmer que notre pays s'efforce chaque jour qui passe à travailler afin de modifier le schéma hérité de la colonisation et qui retarde encore l'envol du continent africain. Mais il est intéressant de constater que l'Afrique bouge sur ce plan ainsi que l'atteste la réunion de Dakar. Pourvu que ce ne soit pas de simples effets de manches.

Laurent Lepossi

Instruction civique

La restauration de l'autorité de l'Etat au centre d'une formation

Après la nomination des responsables des foyers d'animation et d'éducation civique dans les neuf arrondissements de la ville de Brazzaville, ces derniers ont eu droit à une formation. Il s'agit d'un séminaire de renforcement des capacités organisé par la direction départementale de l'éducation civique. Cette formation qui a eu pour thème : « Comment animer un foyer d'éducation civique », s'est déroulée du 4 au 7 mars 2013, dans la salle de la préfecture de Brazzaville. La directrice départementale de l'éducation civique, Yvonne Mampouya Bazounga a présidé les cérémonies d'ouverture et de clôture.

Pendant les quatre jours de travaux, les participants ont planché sur quatre sous-thèmes à savoir : instruction civique (définition des concepts, de la connaissance des lois et règlements de la République aux symboles) ; rôle et importance des foyers d'animation et d'éducation civique dans l'éducation morale ; rôle et importance de la diffusion et la communication dans l'éducation civique et enfin, la gestion administrative, au sens le plus large.

Les séminaristes ont reconnu dans leur mot du participant, que ce séminaire était venu à point nommé, car depuis la prise de leurs fonctions dans les différents arrondissements, les responsables des foyers éprouvaient des difficultés majeures pour démarrer leur travail. Ces participants ont par ailleurs affirmé que grâce à l'éclairage qui leur a été donné au cours de ce rendez-vous, ils seront dorénavant en mesure de donner le meilleur d'eux-mêmes.



Yvonne Mampouya Bazounga

Cela est vrai, tant chez les responsables des foyers que chez leur collaborateurs qui exercent les tâches administratives. Mme Yvonne Mampouya Bazounga a rappelé à la fin de cette formation, que la nomination des responsables des foyers d'animation dans chaque arrondissement

répond à la volonté du Président de la République, de restaurer l'autorité de l'Etat au sein de la population. Ce, à travers le respect des lois, règlements et institutions de la République, l'acquisition et la transmission des connaissances et des aptitudes liées aux bonnes mœurs, au vivre ensemble et à la paix.

Selon la directrice départementale de l'éducation civique, la population brazzavilloise en particulier, celle du Congo en général a perdu le sens du civisme pendant des décennies. Celle-ci se livre à des actes barbares irrespectueux des lois et règlements régissant la société. Pour l'oratrice, la création du ministère de la Jeunesse et de l'éducation civique, par le Chef de l'Etat, vise pour but principal, de mettre fin à ces comportements inciviques, autrement dit, favoriser le changement de mentalités des Congolais et étrangers vivant dans notre pays.

Les participants au séminaire ont adressé une motion de soutien au Président de la République. Ils affirment notamment la détermination de la population de Brazzaville à lutter à ses côtés, contre les antivaleurs. Une autre motion a été destinée au ministre de tutelle, Anatole Collinet Makosso.

Dominique Maléla

Océan du Nord

Pour tous vos déplacements sur l'axe Nord jusqu'à Ouesso par route.

Exigez Océan du Nord qui, depuis le 21 juin 2011, dessert tous les mardi, jeudi et samedi Boundji, Ewo et Kellé

A bord de ses luxueux bus, vous effectuez un excellent voyage.

24h00 avant le voyage aux numéros 05 521 76 78 / 06 628 88 33 ou au 22 de la rue Bouenza, face CEG de la Liberté - Talangaï - Brazzaville

Océan du Nord

souhaite à tous un bon voyage

LA DÉCENTRALISATION GANGRÉNÉE PAR L'INCOMPÉTENCE

Institués pour enclencher et rééquilibrer le développement entre les départements et les communes, les conseils apparaissent de plus en plus comme des tonneaux de danaïdes. Des budgets qui se chiffrent en milliards votés par ces assemblées locales se dissolvent comme du sel dans l'eau, dans les poches des principaux animateurs de ces entités décentralisées. S'il peut arriver que ces conseils construisent une école ou un dispensaire, l'on ne peut douter un seul instant que ces structures soient hors normes et surfacturées. Ces chefs d'exécutifs du département ou de la commune sont souvent attirés par l'appât du gain facile et non préoccupés par la volonté de bien faire.

En effet, le Congo est pratiquement à sa dixième année d'expérience de gestion décentralisée. Il s'agit d'un système d'administration permettant à une collectivité locale de s'administrer par elle-même sous le contrôle de l'Etat qui la dote de

pression du Préfet, le conseil lui rétrocède une partie de l'allocation. Il s'agit là d'un détournement de chapitre qui ne se justifie pas. Dans les grandes villes comme Brazzaville et Pointe-Noire, la situation n'est guère meilleure, malgré les subventions substan-



la personnalité juridique et morale, d'autorités propres et de ressources. Depuis sa promulgation en 2002, la constitution congolaise dispose que la décentralisation est le principe d'organisation administrative de la République du Congo.

Un certain nombre de matières ont été transférées à ces collectivités locales concomitamment avec les ressources financières. Parmi elles, figurent, l'entretien des routes départementales, la construction des écoles et des bâtiments hospitaliers. A quelques exceptions près, l'ensemble des conseils construisent des édifices scolaires et hospitaliers sans se référer aux ministères concernés pour obtenir l'agrément et/ou les termes de référence.

C'est pourquoi, on trouve dans certains départements des structures de santé qui ressemblent à de simples villas d'habitation. De même, des écoles dont les salles ne répondent pas aux normes requises, comme le sont aussi les fenêtres. Ce qui compte pour la plupart de ces conseils locaux, c'est la justification des moyens décaissés et non le respect des normes. Ces conseils locaux craignent certainement que la marge bénéficiaire se rétrécisse à leur détriment. Il est de notoriété publique que certains présidents de conseil utilisent les fonds qui leur sont destinés pour des missions précises pour payer les bénévoles des hôpitaux. Il y a également des cas où sous la

telles qui leur sont mensuellement allouées par le Chef du gouvernement pour l'entretien de ces entités administratives. Les pluies diluviennes de fin d'année qui se poursuivent jusqu'à présent ont mis à nu les politiques d'assainissement engagées dans ces principales communes de notre pays. Les inondations, les inondations et l'ensablement des voiries illustrent dans une certaine mesure, les limites de l'action des conseils municipaux dans ces collectivités locales. Les travaux de modernisation des voiries urbaines qu'ils entreprennent ne sont pas souvent conformes aux normes. Raison pour laquelle les ouvrages réalisés n'ont jamais mis du temps pour être reconquis par les nids de poules. Ces avenues disparaissent comme si de rien n'était sous les effets conjugués des pluies et de l'action humaine.

Pourtant, ces communes sont nantes des ingénieurs de tout calibre et dans tous les domaines. Face à cette situation contrastée, plus d'un observateur se demande s'il ne s'agit pas de l'incompétence qui caractérise ces spécialistes ou des maires qui ne s'appuient pas suffisamment sur l'expertise dont ils disposent. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la décentralisation s'incruste certes dans les mœurs administratives de notre pays, mais elle n'a pas encore produit tous les effets escomptés en matière de développement local. Les blocages sont à rechercher sans nul

doute, dans la manière dont ces conseils sont gérés ou dans le choix des candidats qui est plus politique que technocratique.

A l'approche des élections locales, il paraît judicieux de revoir de fond en comble le mode de désignation des cadres à la tête de ces conseils départementaux et municipaux. Dorénavant, l'élection des différents présidents devrait tenir compte des programmes de chacun et du profil des candidats pour ne plus se tromper une fois de plus sur le choix des hommes. Les élections ne doivent plus être une simple formalité, mais un véritable moule d'où sortiront des hommes capables. Les anciens qui se repositionnent doivent présenter leur bilan et proposer un nouveau programme qui doit être à la fois réaliste et conforme aux missions prescrites aux conseils. C'est peut-être ce qui justifie ces derniers temps, un activisme tous azimuts orchestré par certains présidents de conseil, en procédant aux inaugurations des bâtiments qui ne sont pas souvent construits selon les règles de l'art. Ce sursaut de dernière heure se donne à comprendre comme un subterfuge parmi tant d'autres pour convaincre les sceptiques sur leur action à la tête des structures dont ils ont eu la charge de présider aux destinées. Aucune activité n'est entreprise sans inviter les médias qui ont ce grand pouvoir de fabriquer le consentement et de fédérer au-delà des frontières départementales.

Patrick Yandza

Cinquantenaire de la ville d'Oyo LES PRÉPARATIFS VONT BON TRAIN

Après la célébration du centenaire des localités de Makoua, Boundji, Gamboma et celui de Mossaka ce mois de mars, une autre localité de la partie septentrionale du Congo se prépare à leur emboîter le pas. Il s'agit d'Oyo qui célébrera en mai 2013 les cinquante ans de l'érection de ce bled en Poste de contrôle administratif (PCA). Le comité préparatoire mis en place pour la circonstance a rendu compte des préparatifs des festivités relatives, le 06 mars dernier à la mairie de Ouenzé.



1^{er} janvier 1963, 1^{er} janvier 2013, le district d'Oyo a totalisé ses cinquante ans d'existence. Les filles et fils de ce district, soucieux de la réussite de cette fête anniversaire avaient pris le soin de nommer un comité de coordination qui avait pour mission de mettre au point les documents de travail. Ledit comité dirigé par Maurice Nguesso, un des sages de cette entité administrative, est composé ainsi qu'il suit : premier vice-président, le ministre d'Etat Me Aimé Emmanuel Yoka, deuxième vice-président le ministre François Ibovi, troisième vice-président le député d'Oyo en situation d'incompatibilité Denis Cristel Sassou Nguesso. Elle a pour membres Jean marie Ewengué, Justin Yoka et Roger Louzaya Mamingui, respectivement maire,

député siégeant et sous préfet d'Oyo. Ce dernier a fait savoir à la presse que le but de la rencontre du 6 mars 2013 était de rendre compte du travail abattu par ce comité auprès de la diaspora d'Oyo, avant d'enclencher l'action de la mobilisation pour les festivités qui pointent à l'horizon. Au cours de cette concertation, les originaires d'Oyo ont installé les différentes commissions chargées d'organiser cet événement. Selon le sous-préfet « Il n'y aura pas que les Oyolais qui seront présents à cette fête. Les populations viendront des quatre coins de la République. Il est de bon aloi que nous nous organisions correctement, que chacun ait sa place dans le tableau de cette action, tant au niveau de la sécurité des biens et des personnes qu'à divers autres niveaux comme on le fait à l'occasion des grandes cérémonies. Il faut donc se préparer. C'est ce que nous nous attelons à faire », a déclaré le sous préfet de cette localité, Roger Louzaya Mamingui qui dirige ce district depuis 10 ans. Dans son adresse aux journalistes, il a reconnu par ailleurs que « cet ancien petit village de pêcheurs où il n'y avait qu'un petit bac, est aujourd'hui devenu une belle ville moderne, propre, une ville lumineuse ».

D.M.

La parabole de l'éléphant

LES GENS DE L'ÉLÉPHANT

De tout temps, mon grand-père m'a toujours présenté l'éléphant comme une réalité et un mythe à la fois. Ici comme ailleurs, l'animal est vécu comme un alliage complexe de symboles, lesquels établissent des liens certains entre le quadrupède et les humains. Ces derniers s'identifient au porteur des symboles en adoptant de petits noms se rapportant au moins à un de ses aspects physiques ou moraux. Ainsi, dans presque toutes les contrées, ils sont nombreux, « ces gens de l'éléphant » qui ont emprunté des appellations chargées de sens. Pêle-mêle, le vieil homme a cité : « la Peau de l'éléphant », « la Trompe de l'éléphant », « le Dos de l'éléphant »... Autant de patronymes très significatifs dont j'ai voulu comprendre le sens ; ce que mon grand-père a fait sans le moindre embarras au travers de nombreuses explications détaillées et étayées par des exemples puisés dans la réalité de chez nous. Selon le patriarche : « La peau de l'éléphant » est la partie la plus exposée de son corps ; à chaque instant, elle se heurte aux troncs d'arbres, aux lianes épineuses, sans jamais arrêter l'animal dans sa progression.

En fait, c'est à sa peau que l'éléphant doit son nom de pachyderme qui signifie en grec « peau épaisse » et symbolise la résistance à toute épreuve, et celui qui s'appelle ainsi, est une personne tenace, forte. « Le Dos de l'éléphant » qui reçoit les branches cassées par les singes, renvoie à une personne qui ne fuit jamais ses

responsabilités et assume sans rechigner y compris les fautes commises par autrui. « La Trompe de l'éléphant » est cet organe flexible qui joue plusieurs rôles dans la vie du pachyderme. Elle lui permet de respirer, frapper, boire, se laver, se nourrir, émettre des sons, s'asperger de boue et de poussière pour se protéger des insectes... Cette appellation symbolise l'homme à tout faire, généralement chargé de lever les obstacles. Mon grand-père lui-même, s'appelle « le Ventre de l'éléphant ». Comme une poubelle africaine qui n'est jamais remplie quelles que soient les quantités d'ordures jetées, lui se dit aussi jamais dépassé par les événements, et est toujours prêt à tout contenir. Il sait encaisser les coups mêmes les plus sévères sans riposter, accepte de recevoir toute sorte de souillure ou d'infamie, sans jamais dire qu'il en a marre... Et de conclure : « je suis le Ventre de l'éléphant parce qu'en moi, il y a de la place pour tout. J'ai un cœur prédisposé à tout tolérer, prêt à contenir toute la terre ».

Essentiellement, il s'agit de petits noms qui vantent d'abord les qualités de l'animal lui-même, avant d'être transposées à ceux qui s'identifient à lui. Après toutes les interprétations de mon grand-père, est-il difficile de comprendre que chaque membre, chaque organe et finalement, chaque partie du corps de cet animal est un symbole, sinon un message destiné à la société humaine ?

Jules Débel



ANDRÉ OBAMI - ITOU EXHORTE LES SÉNATEURS À PLUS D'ABNÉGATION DANS LE TRAITEMENT DES AFFAIRES

A l'occasion de l'ouverture de la 32^e session ordinaire administrative de la chambre haute du parlement congolais, le président Obami-Itou a peint la situation qui prévaut au sein du continent avant d'exhorter les sénateurs à plus d'abnégation dans le traitement des affaires inscrites à l'ordre du jour de la session. Ci-joint l'intégralité de son discours et la liste des affaires soumises à l'approbation des sénateurs.

**Monsieur le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement ;
Vénérables Membres du Bureau ;
Vénérables Sénateurs ;
Mesdames et Messieurs.**

Au moment, où s'ouvre la **Trente Deuxième Session Ordinaire**, dite Session Administrative du Sénat, l'Afrique, notre continent, notamment la Région Afrique Centrale est en proie à des rebellions qui menacent dangereusement la paix et l'ordre constitutionnel dans certains pays de cet espace, particulièrement à l'Est de la République Démocratique du Congo et en République Centrafricaine.

En Centrafrique, le pouvoir et la rébellion se sont parlés. Ils ont fort heureusement trouvé un compromis ayant débouché sur la mise en place d'un gouvernement d'union nationale grâce à la médiation conduite avec dextérité et sagesse par le Président de la République du Congo, Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso.

S'agissant de l'Est de la République Démocratique du Congo même si on observe ces derniers temps une accalmie, la situation demeure toutefois préoccupante notamment au plan humanitaire. Une fois de plus, nous tenons à manifester notre solidarité avec les populations de cette partie du pays frère.

A ce sujet, nous nous réjouissons de la signature de l'Accord Cadre intervenue le Dimanche 24 Février 2013, à Addis Abeba (Ethiopie) sous l'égide du Secrétaire Général des Nations Unies. Ceci est une voie pour la paix et la stabilité à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Quant à l'Afrique de l'Ouest, le conflit au Nord Mali, a



pris une autre tournure. A l'heure actuelle, la situation est essentiellement militaire. Le Nord Mali, longtemps occupé par les Islamistes Radicaux est en voie de libération. Cependant, la sécurisation des zones libérées demeure la phase importante.

- Monsieur le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement ;

- Vénérables Sénateurs et Chers Collègues.

S'agissant de notre Pays, le débat politique se focalise autour du dialogue. En tant que chambre de Modération

et Conseil de la Nation, nous appuyons l'exhortation faite à l'ensemble de la classe politique par son Excellence Monsieur le Président de la République dans son discours des vœux à la Nation du 31 Décembre 2012.

- Vénérables Sénateurs et Chers Collègues.

Au cours de cette année 2013, les élections locales qui seront organisées constituent une échéance politique majeure.

Par conséquent, nous souhaitons que ces élections se déroulent dans un climat serein et apaisé. Aussi, pensons-nous que le dialogue préalable entre les acteurs politiques à la tenue des dites élections s'avère nécessaire:

- Vénérables Sénateurs et Chers Collègues,

Lors de mon discours de clôture, de la Trente Unième Session, je fixais les axes d'effort auxquels le Sénat devait s'y employer. Je n'y reviendrai plus.

- Vénérables Sénateurs et Chers Collègues.

L'ordre du jour de la présente Session comporte plusieurs affaires. Toutefois, connaissant votre sens élevé de responsabilité et votre sagacité, je suis d'avance convaincu que toutes les affaires seront examinées et adoptées.

C'est sur cette invite que je déclare ouverts les **Travaux de la Trente Deuxième Session Ordinaire du Sénat.**

Je vous remercie.

LISTE DES 28 AFFAIRES

Convoquée par décision n°050/5/P/CAB du 25 février 2013 du Président du Sénat, cette session aura à son ordre du jour les affaires ci-après, arrêtées par la Conférence des Présidents du samedi 23 Février 2013. Il s'agit de :

Affaire n°01 : Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République Italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et prévenir l'évasion fiscale ;

Affaire n°02 : Projet de loi autorisant la ratification de la convention régissant le parlement communautaire ;

Affaire n°03 : Projet de loi autorisant la ratification de la charte africaine de la statistique ;

Affaire n°04 : Projet de loi autorisant la ratification de la convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale ;

Affaire n°05 : projet de loi autorisant la ratification du protocole sur les relations économiques africaines et les communautés économiques

régionales ;

Affaire n°06 : Projet de loi autorisant la ratification des statuts de l'Association des Organisations Africaines de Promotion Commerciale ;

Affaire n°07 : Projet de loi autorisant la ratification du mémorandum d'entente de coopération économique entre la République du Congo et la République d'Afrique du Sud ;

Affaire n°08 : Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République du Congo et la République d'Angola relatif à la promotion et la protection réciproques des investissements ;

Affaire n°09 : Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de l'Etat du Qatar relatif à la promotion et la protection réciproques des investissements ;

Affaire n°10 : Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération économique, commerciale et technique entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de l'Etat du Qatar ;

Affaire n°11 : Projet de loi portant création de la caisse des dépôts et des consignations ;

Affaire n°12 : Projet de loi portant sanctions pénales aux infractions prévues par les actes uniformes du traité de l'OHADA relatifs au droit commercial général, au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, au droit comptable, au droit des sûretés et au droit des procédures collectives d'apurement du passif ;

Affaire n°13 : Projet de loi portant institution de l'Ordre National des Experts Comptables ;

Affaire n°14 : Projet de loi autorisant la ratification du traité entre la République du Congo et la République Fédérale d'Allemagne relatif à l'encouragement et à la protection mutuelle des investissements ;

Affaire n°15 : Projet de loi autorisant la ratification du traité entre la République du Congo et la République du Portugal relatif à la promotion et à la protection réciproques des investissements ;

Affaire n°16 : projet de loi autorisant la ratification de la convention des Nations Unies sur

l'utilisation des communications électroniques dans les contrats internationaux ;

Affaire n°17 : Projet de loi autorisant la ratification de la convention régissant la Cour des Comptes Communautaires ;

Affaire n°18 : Projet de loi autorisant la ratification de l'accord cadre de coopération entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République Fédérale et Démocratique d'Ethiopie ;

Affaire n°19 : Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République de Maurice sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements ;

Affaire n°20 : Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République de Maurice tenant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu ;

Affaire n°21 : Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République du Congo et la République de

Maurice sur l'implantation au Congo des zones économiques spéciales.

Affaire n°22 : Projet de loi portant création de l'école de génie travaux ;

Affaire n°23 : Projet de loi portant création du guichet unique des opérations transfrontalières ;

Affaire n°24 : Projet de loi portant création de l'office de promotion de l'industrie touristique ;

Affaire n°25 : Proposition de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°23-96 du 6 Juin 1996 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers ;

Affaire n°26 : Questions Orales au Gouvernement avec débats ;

Affaire n°27 : Interpellation du Gouvernement sur la décentralisation ;

Affaire n°28 : Questions d'actualité.

Telle est présentée la liste des vingt huit (28) affaires autour desquelles les Vénérables Sénateurs organiseront leurs débats.

Opposition

UN " MÉGA-MEETING " DANS LE CALME MALGRÉ LA FAIBLE MOBILISATION

Annoncé comme un véritable moment de démonstration de force, le méga-meeting du Collectif des partis de l'opposition congolaise a eu lieu sans grande mobilisation. Malgré la douceur du temps les Brazzavillois n'ont pas répondu nombreux à l'appel. Les rameaux arborés fièrement par les militants et sympathisants n'ont pas suffi à créer le miracle attendu.



Une vue des militants au meeting

Comme d'habitude, tous les orateurs ont peint chacun dans son style ou sa langue, la situation sociopolitique nationale avant de présenter la tenue des états généraux comme la seule voie de sortie « d'une crise multidimensionnelle qui secoue le Congo ». Pourtant le 9 mars 2013 a été une journée propice à une grande mobilisation. A la douceur du temps, s'est ajoutée l'absence des embouteillages dans les grandes artères de la capitale. En face de la Cour constitutionnelle, l'espace habituellement occupé par les apprenants des auto-écoles, affiche un décor particulier. On peut voir un groupe électrogène installé sous les eucalyptus alimentant une console et des hauts parleurs.

Un podium aux couleurs nationales est dressé. Deux groupes traditionnels animent et attirent l'attention des passants. Des barrières mobiles de sécurité placées sur un grand espace, délimitent le périmètre réservé au meeting. En début d'après-midi, les premiers militants ou sympathisants arrivent dans des bus de transport en commun, brandissant des rameaux. Signe d'une grande mobilisation qui s'annonce. Mais la suite des événements va démontrer le contraire. Alors que le périmètre réservé au meeting n'est même pas occupé au quart de sa capacité, l'assistance est surprise de l'arrivée sans annonce particulière des officiels conduits par Mathias Dzon, président de l'UPRN.

La série des déclarations est scindée en deux. D'abord celle des jeunes, puis des femmes, enfin " celle des églises de l'opposition ". Tous les orateurs font de violents réquisitoires sur la " gestion du pays, le système politique actuel, les hommes qui l'incarnent, la situation catastrophique du Congo, malgré les grandes richesses qui l'inondent ". Devant un auditoire distrait et contre toute attente, la déclaration des églises qui devait être religieusement suivie, est brutalement interrompue.

Voulant jouer au sensationnel, certains orateurs n'hésitent pas de s'attaquer verbalement à certaines personnalités bien connues, telles que le Général Jean-François Ndengué, les ministres Gibert Ondongo et Raymond Zéphyrin Mboulou. Leurs attaques visent également certains médias publics et privés, en l'occurrence Radio Congo, Télé Congo et l'hebdomadaire Jeune Afrique. Le passage de Guy Romain Kimfoussa, en lingala réveille l'assistance. Estimant avoir tiré les leçons de sa participation au dialogue d'Ewo prélude aux élections législatives de 2012, il déclare qu'il ne pourra plus prendre part à une autre rencontre quel que soit l'endroit où il se tiendra. « Il n'y a que les états généraux de la nation pour sauver le Congo » a-t-il conclu. Clément Miérassa pour sa part rappelle à l'assistance, les 1.254 jours qui restent au président Sassou à la tête du pays avant le terme de ses deux mandats constitutionnels. Ce dernier s'at-



Les têtes d'affiche de l'opposition sans aucun élu

taque par la suite au directeur de la rédaction de Jeune Afrique François Soudan pour un article paru récemment dans un numéro de ce magazine intitulé : « le mystère Sassou ». Jean Paul Pigasse, directeur de publication des Dépêches de Brazzaville, est également pris à partie par l'orateur qui l'accuse d'avoir participé à la rédaction de l'article incriminé. Comme leurs prédécesseurs, Christophe Moukouké et Mathias Dzon rappellent que les onze formations politiques qui composent ce Collectif à savoir la CNDD, le MVC, le CAR, le RDR, le PSRD, le Mouvement Micalé, le RAPCO, le PSDC, l'UPADS, l'UDR-Mwinda et l'UPRN n'accepteront pas la révision programmée de la Constitution du 20 janvier 2002. Pour Mathias Dzon, « au stade actuel de la crise, le simple dialogue ne

suffit plus. Il faut une grande renouveau à l'image de la conférence nationale pour déterminer les nouvelles règles du jeu ». Il a conclu son intervention par un rappel : « en attendant la réponse du président de la République sur la tenue des états généraux, ne partez pas à la maison pour dormir, mais pour réfléchir sur l'attitude à adopter en cas de refus ». Tirant les leçons du passé, Mathias Dzon a insisté sur le civisme que doivent observer les militants et sympathisants en rentrant chez eux. Un mot d'ordre bien compris puisqu'aucun incident n'a été signalé. Après avoir reçu des organisateurs leur cachet de transport, ils ont effectivement regagné leurs habitations respectives dans le calme.

Ernest Otsouanga

Budget de l'Etat 2013

LES GRANDES LIGNES DE L'EXÉCUTION ET LE CONTRÔLE MAITRISÉES

Les objectifs fixés par le gouvernement dans la loi des finances 2013 seront pour la plupart atteints. Les responsables des administrations en charge de son exécution et du contrôle de ladite loi viennent de s'imprégner de ses grandes lignes et des innovations de la circulaire précisant les modalités d'exécution et de contrôle.

Le régime financier de l'Etat connaîtra une amélioration significative cette année. Les opérations de recettes, de dépenses et de contrôle tiendront compte des nouvelles réformes dictées par les derniers principes internationaux de la bonne gouvernance et de la transparence. Les grandes réformes mises en œuvre dans la gouvernance des finances publiques produisent de bons résultats. Ils ne sont certes pas encore à la dimension des ambitions du gouvernement, de toutes les attentes des bénéficiaires, mais sont saluées par les partenaires au développement qui encouragent leur renforcement. Il y a quelques années ces réformes ont permis d'atteindre le point de décision et le point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés.

Raison pour laquelle, le budget de l'Etat et la circulaire précisant les modalités de son exécution et de son contrôle viennent d'être examinés dans les moindres détails par les responsables des administrations centrales, décentralisées et déconcentrées en charge de sa mise en œuvre et de son contrôle. Au terme d'échanges en atelier et en plénière les participants ont formulé quatre recommandations pour matérialiser les performances préconisées. Il s'agit de la mise en place d'un forum annuel des directeurs départementaux des administrations des finances ; l'organisation par les directions départementales du budget de concert avec celles du trésor, des douanes, des impôts et du contrôle budgétaire, de la dissémination de la loi des

finances 2013 et de la circulaire relative à sa mise en œuvre dans les circonscriptions administratives respectives ; la tenue d'un séminaire ministériel sur le



Vue partielle des participants

renforcement des capacités des administrations centrales en matière de management de la

conduite des dépenses, de l'organisation tournante du forum à travers les différents départements du Congo. Concernant cette dernière recommandation,

Owando abritera l'édition de l'année prochaine. La mise en œuvre des recom-

mandations adoptées suppose entre autres l'établissement d'un procès-verbal de réception qui fait office de certificat de livraison, de la formation au niveau des administrations centrales, de l'élaboration des plans de développement départemental pluriannuel, de la suppression et la non perception de tous les prélèvements non conformes aux lois et règlements.

L'un des plus grands défis à relever demeure la rationalisation de la chaîne de la dépense par l'interconnexion des systèmes des données et la mise en place de la procédure d'encaissement de l'impôt au trésor par l'intermédiaire des banques. Après avoir bien appréhendé la nature des réformes à entreprendre, les dispositions pratiques arrêtées pour garantir une bonne exécution du budget 2013, les participants ont reçu la mission de les répercuter dans leurs administrations respectives.

Henriet Mouandinga

Le Directeur général du Plan, Jean Christophe Okandza

« MA PRIORITÉ EST LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT »

Nommé directeur général du Plan par le conseil des ministres du 27 février 2013, Jean Christophe Okandza a pris ses fonctions le 7 mars dernier. Au cours de l'interview qu'il a bien voulu nous accorder, l'ancien directeur de cabinet du ministre d'Etat Pierre Moussa a égrainé les principaux défis qui l'attendent. Au nombre de ceux-ci, figure en bonne place la réalisation du Plan National de Développement (PND).

Le Patriote : *Comment avez-vous accueilli votre nomination en qualité de directeur général du Plan ?*

Jean Christophe Okandza : J'ai accueilli ma nomination avec beaucoup d'émotion, car après 20 ans d'intense activité, 10 ans au cabinet du Chef de l'Etat et 10 ans au cabinet du ministre du plan, j'ai connu une trêve, suite à la nomination du ministre d'Etat Pierre Moussa à la tête de la Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Cette trêve est arrivée au moment où nous avons élaboré le Plan National de Développement (PND) qui a d'ailleurs été adopté par le parlement. Je devais quitter le ministère au moment où on allait passer à sa mise en œuvre. J'avais ce souci en moi.

Revenir en tant que directeur général du Plan, pour continuer ce travail que nous avons commencé ensemble avec les autres, c'est ça qui me fait de l'émotion. Je remercie vraiment mon Dieu Tout Puissant, pour avoir réussi cet accomplissement. Je ne sais pas si le mot bonheur a un sens réel. C'est pour cela que je parle de l'émotion. Je remercie le Président de la République, pour avoir entériné la proposition de M. le ministre d'Etat aux finances et au plan.

L. P. : *Hier directeur de cabinet du ministre du plan et aujourd'hui directeur général du plan. Peut-on se faire une idée de l'une ou l'autre fonction ?*

J. C. O. : Le problème ici n'est pas l'endroit où on va servir le Congo, mais il est simplement question de servir la nation pour faire que demain, les populations congolaises vivent mieux. Directeur de cabinet, j'orientais tout le travail du ministre. Ici, j'aurai des tâches plus pratiques. Je serai sur le terrain, avec les directions départementales sous ma tutelle, pour la mise en œuvre du Plan national de Développement. C'est là, ma priorité. Le Président de la République nous est revenu en 2009 avec son programme «le Chemin d'Avenir», qui est une profession de foi. Il fallait que le ministère du plan transcrive cette profession de foi en plan, projet, programme. C'est ce que nous avons réussi à faire. La volonté du président de la République est de faire du Congo un pays émergent en 2025. Cette



Jean Christophe Okandza

émergence dépend du Plan National de Développement 2012-2016. Si ce premier pas est franchi, réalisé et mis en œuvre avec beaucoup de vigueur, de sagesse, d'efficacité, ce sera déjà une victoire conquise pour aller entre 2016 et 2025, à l'émergence.

Ce n'est pas le fait d'avoir été hier directeur de cabinet et aujourd'hui directeur général du plan, qui ferait qu'on ne puisse pas travailler. Je suis un fonctionnaire d'Etat, un fils du Congo. Je travaillerais à n'importe quel poste où je dois assumer ce que je dois assumer, pour le mieux-être des populations et surtout, pour accompagner le gouvernement et le président de la République, dans les programmes qu'ils ont mis en œuvre.

L. P. : *Hier, vous avez joué les premiers rôles au Congo lorsqu'il a accédé à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPTE). Quels seront les défis qui vous attendent ?*

J. C. O. : L'initiative PPTTE était pour nous une étape qu'il fallait atteindre, parce que l'économie congolaise était engorgée par la dette. Il fallait accéder à l'IPTE pour accéder à l'allègement de cette dette, afin que nous puissions respirer, afin que l'argent qui servait à payer la dette serve à financer le développement du Congo. Aujourd'hui, nous ne sommes plus à l'étape du PPTTE. Le Prési-

dent de la République nous a fixé d'autres objectifs. C'est pour cela que j'insiste et je fais du Plan National de Développement, ma priorité. Parce que c'est l'avenir du Congo.

Transports aériens

LA COMPAGNIE AIR CÉMAC PREND POSSESSION DE SON SIÈGE À BRAZZAVILLE

L'engagement pris par le chef de l'Etat congolais Denis Sassou N'Guesso devant ses pairs de l'Afrique centrale de mettre un siège à la disposition de la compagnie sous-régionale Air Cémac vient d'être réalisé. La concrétisation de ce projet pourrait se faire au cours de cette année.

La remise des clés du siège d'Air Cémac au président du conseil d'administration de la société, le Gabonais Etienne Robin Mintsa Mi Owono marque une étape importante dans le processus d'installation de la compagnie aérienne communautaire.

La cérémonie s'est déroulée le 7 mars dernier à Brazzaville en présence du ministre d'Etat, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Rodolphe Adada. Celle-ci a eu lieu en marge du premier conseil d'administration opérationnel d'Air CEMAC. « On peut dire que c'est un con-

L. P. : *Vous êtes nommé à la tête d'une direction générale considérée comme la cheville ouvrière du Chemin d'Avenir. Que peut-on attendre de votre direction pour sa matérialisation ?*

J. C. O. : Cette responsabilité sera d'abord partagée par tous. Celle-ci dépend de la manière dont nous allons travailler en bonne cohérence avec tous les cadres de la direction générale du Plan. La source du développement du Congo, le point de départ est cette structure. Nous imprimons le rythme du développement du Congo, en nous appuyant sur la vision du Président de la République. Nous l'avons déjà fait avec le Plan national de développement. Elaborer un plan et exécuter un plan, ce sont deux choses différentes. Nous allons veiller à ce que ce document puissant que nous avons élaboré soit exécuté. Pour ce faire, nous avons besoin de toutes les énergies afin que nous puissions mettre tout ce que nous avons comme expérience, sagesse, connaissance, à la mise en œuvre du PND. Nous avons déjà produit ce document. Le chemin est tracé avec le plan. Il faut le suivre jusqu'à aboutir à des résultats satisfaisants. Mon devoir est d'orienter tous les agents de cette direction générale pour les

amener à entraîner tous les autres agents de l'Etat congolais à réaliser le PND, pour obtenir le mieux-être des populations de notre pays.

L. P. : *Un message à l'endroit de vos collaborateurs et de l'ensemble des lecteurs ?*

J. C. O. : S'il y a un message, il sera d'abord adressé à l'endroit du président de la République et du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances du plan, du portefeuille public et de l'intégration. Mon message est clair. M'avoir nommé revient à leur renvoyer l'ascenseur, c'est-à-dire mettre tout en œuvre pour qu'ils n'aient jamais en aucun cas à regretter la décision qu'ils ont prise en me nommant directeur général du plan. Je ne leur donnerai jamais cette occasion.

En cela, j'ai besoin de toutes les compétences de la direction générale du Plan, pour atteindre cet objectif. De la bonne manière du travail que je ferai avec eux, des résultats qui en découleront, c'est tout cela qui agrémentera ma position de directeur général et la confiance que j'ai reçue du Chef de l'Etat et de mon ministre de tutelle. Je vais travailler avec tous les cadres de ma direction. Je mettrai en œuvre tout ce que je connais, toute ma compétence pour que nous réussissions. Nous allons réussir pour le mieux-être des congolais.

Propos recueillis par
Dominique Maléa

Rodolphe Adada estime par ailleurs que l'acquisition des aéronefs ne constitue guère un frein à la mise sur pied de la société. « Je ne crois pas que ce soit un problème très important. Si l'on se met d'accord, il y a beaucoup d'avions dans le monde aussi bien à l'achat qu'à l'usine. Je ne pense pas que ce soit ça qui puisse bloquer la situation », a-t-il indiqué.

La compagnie Air CEMAC fera partie des outils d'intégration des six Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à savoir la République du Congo, la République Centrafricaine, la Guinée Equatoriale, le Cameroun, le Gabon et le Tchad.

Guy Moukoza

CES INTÉRIMAIRES À VIE DONT ON NE PARLE JAMAIS

La nomination des intérimaires dans certains départements ministériels est devenue une mode. On y retrouve des chefs de service, directeurs départementaux et directeurs généraux dont la durée de l'intérim s'étire sur plusieurs années. C'est avec des regrets dissimulés que ces cadres tenus en laisse par leur tutelle vivent cette frustration qui les prive de leurs prérogatives, notamment financières, alors que la tutelle se fonde sur la confiance pour justifier ces nominations étranges. Le mal est aggravé par le mutisme des organes d'Etat chargés de réguler le fonctionnement des administrations publiques et des syndicats dont certains membres convoitent les mêmes postes administratifs.

Le dictionnaire Hachette définit l'intérim comme : « un laps de temps pendant lequel une charge vacante est exercée par une autre personne que le titulaire ». Cela suppose le remplacement temporaire du titulaire empêché, par un autre cadre. L'empêchement peut découler d'un accident, d'un départ à la retraite, d'une maladie prolongée ou d'un décès. Il peut aussi s'agir de la mutation du titulaire vers un autre poste de direction. Dans ce cas, pendant un laps de temps, la tutelle nomme provisoirement un intérimaire pour gérer les affaires courantes. Au bout d'un certain temps, selon la logique administrative, il peut être confirmé par un décret de nomination s'il s'agit d'une direction générale.

Ces cas de figure concernent aussi bien les structures administratives étatiques que l'Etat lui-même. Au Venezuela, une élection présidentielle sera organisée dans un mois pour permettre au corps électoral de désigner le successeur du président Hugo Chavez décédé récemment d'un cancer. Entre-temps, Nicolas Madero, assure la continuité de l'Etat en tant que président de la république par intérim. Même explication pour le Mali où Dioncounda Traoré, président de la république par intérim gère une situation transitoire dont le terme sera l'élection présidentielle.

Au Congo, le provisoire a plutôt tendance à perdurer. Sur les plans politique et administratif, des cas vécus indiquent que les choses sont souvent comprises à l'envers. La tragique disparition du président Marien Ngouabi en mars 1977 en est l'une des parfaites illustrations politiques. Mis en place pour préparer les obsèques du président assassiné et sécuriser momentanément le pays, le Comité Militaire du Parti (CMP) voulut s'imposer après les funérailles comme une structure permanente.

Fort heureusement, le slalom visant sa pérennisation au pouvoir fut arrêté net, deux ans plus tard, par le courant politique qui, en son sein, dénonça cette dérive totalitaire. Quoiqu'ayant remis les pendules à l'heure après cette épreuve de force, le parti en sortit divisé.

Plus tard, la désignation d'un secrétaire général par intérim du parti pour combler le vide laissé par le titulaire Edouard Ambroise Noumazalaye fit couler, dans un contexte particulier de la vie du parti, autant d'encre que de salive, ce jusqu'à la convocation du congrès qui mit sur orbite Pierre



Jusqu'à quand la nomination des intérimaires à vie ?

Ngolo, nouveau secrétaire général doté de pleins pouvoirs. C'est autant dire que l'intérim définit comme « le laps de temps pendant lequel une charge vacante est exercée par une autre personne que le titulaire » ne doit pas être prolongé à souhait, au risque de mettre en difficulté l'intérimaire. La longue durée de l'intérim attise les convoitises et édulcore la légitimité de ce dernier.

Des identités remarquables

Certains ministères sont devenus des identités remarquables en la matière. Hormis les directeurs généraux, on y retrouve aussi des directeurs départementaux intérimaires, alors que le ministre peut les confirmer à leurs postes. Ces cadres émérites pour la plupart, nommés pour exercer pendant un laps de temps, vieillissent à leurs postes sans recevoir l'onction administrative indispensable au renforcement de leur notoriété. L'argument avancé par la tutelle pour échapper à la critique est le test. Mais face à la flexibilité de la durée du fameux test, l'argumentation tombe en désuétude, car certains DG dinosaures exercent leurs fonctions depuis plusieurs années. Ce qui signifie que les critères d'évaluation des cadres dans ces ministères ne sont, ni objectifs, ni scientifiques.

Et pourtant, malgré l'intrusion au gouvernement de quelques néophytes, le Président de la République n'a jamais nommé de ministres par intérim. Certains les sont devenus sans avoir dirigé une structure administrative locale. Mais aussitôt nommés, ils intègrent l'Exécutif avec toutes leurs prérogatives et bénéficient de la période de grâce de 100 jours qui leur est accordée pour convaincre.

Pourquoi la discrimination existe-t-elle seulement au niveau des DG ? Regardons autour de nous ! Il n'y a pas de sous préfets ou

préfets par intérim, moins encore de proviseurs de lycée ou responsables des hôpitaux intérimaires. Pourquoi seulement dans ces ministères là ?

Le test n'est qu'un leurre

Comme on le constate, le test évoqué n'est qu'une raison échappatoire qui satisfait les intérêts de quelques lobbies. Ils proposent au ministre des intérimaires qui devraient être à leur dévotion une fois installés dans leurs fonctions. Dès que ces derniers commencent à objecter sur la mauvaise gouvernance de la tutelle, les lobbies, s'activent pour les mettre hors d'état de nuire pour sauver leurs intérêts menacés.

La désignation des intérimaires ne devrait pas s'articuler sur le profit de rabatteurs délateurs qui profitent du mouvement du personnel pour placer des cadres au rabais à leurs services. Un DG ne sort pas du néant. Généralement, il s'agit d'un cadre déjà expérimenté à un certain niveau que la tutelle élève pour lui donner la possibilité de s'affirmer davantage. Une fois nommé par le magistrat suprême sur proposition du ministre de tutelle, il doit être placé devant ses nouvelles responsabilités. Quitte au ministre d'évaluer ensuite de manière objective son travail.

La pratique actuelle qui consiste à tester pendant plusieurs années les DG n'est pas bonne. Certains cadres ont été nommés deux ou trois fois DG intérimaires dans des structures différentes sans être confirmés dans leurs fonctions. C'est le comble de l'absurde et du ridicule.

Pour se défendre contre ces pratiques déshonorantes, certains cabinets ministériels évoquent les cas des DG de la SNE et des PTT limogés par leurs ministres et que le cabinet du Chef de l'Etat avait aussitôt rétabli dans leurs fonctions. Ils oublient de mentionner que la

révocation des DG nommés par décret présidentiel n'est pas du ressort des ministres.

Malheureusement, quelques membres du gouvernement considèrent ces cas comme une jurisprudence. Pour eux, les DG nommés par décret sont indébouillonnables. Ils préfèrent nommer des intérimaires malléables qu'ils peuvent « virer » à leur guise. C'est d'ailleurs l'arme par laquelle ils espèrent aussi étouffer toute velléité de contestation contre leur gestion chaotique de la chose publique.

Pour éviter d'être éjectés de leur

fauteuil, les intérimaires doivent faire l'autruche et tout cautionner. Le maintien au poste est ainsi monnayé contre un silence coupable auquel on donne la forme d'une loyauté ou une conformité à l'obligation de réserve.

Ce chantage administratif met en évidence la malice de la tutelle qui se contente alors de DG jouant la figuration par peur de d'être limogés. Cette peur est à la fois l'aiguille et le fil qui les bâillonnent jusqu'à l'humiliante résignation.

Aux organes de régulation du fonctionnement des administrations publiques de jouer leur partition !

Modeste Kéra

Humeur

LA RUE NE DÉCRÈTE PAS LES JOURS FÉRIÉS

Une confusion a plané sur la capitale le lundi dernier au sujet de la journée du 4 mars. Pour certains, c'était un jour ouvrable. Pour d'autres, un jour férié. Les paresseux qui ne pensent qu'à roupiller ont sauté sur l'occasion en prolongeant le week end. Grasse matinée, bouillons chauds de poisson et de viande arrosés de bière et de vin dans les restaurants ont ponctué leur folie matinale.

Pourtant, ni la radio, ni la télévision nationales n'avaient annoncé une décision sur ladite journée qui serait fériée. Mais, le bouche à oreille a fonctionné comme un éclair, cueillant au passage comme des fruits mûrs, des fonctionnaires naïfs et dépourvus d'esprit critique.

A quoi servent finalement les médias et surtout les calendriers accrochés dans leurs salons si, pour un mot d'ordre venu on ne sait d'où, ils abandonnent facilement leur mission de service public ?

Les médias audiovisuels ont toujours renseigné sur ce genre de situations. De même que les éditeurs de calendriers, conformément à l'un des actes de la conférence nationale souveraine sur les jours fériés. Même si d'aucuns pensent que le 4 mars 2012 est postérieur à la conférence nationale qui s'était tenue en 1991, mais quand même, chaque année, les calendriers s'actualisent. Et puis, le gouvernement aurait publié un arrêté s'il avait jugé opportun d'y consacrer un jour férié. Or, ça n'a pas été le cas. Mais, il s'est trouvé néanmoins des esprits malicieux et nuisibles pour distiller dans l'opinion une fausse information dans le but de paralyser le fonctionnement de l'administration.

Ce qui est curieux, c'est que certaines autorités sont également tombées dans le piège. En clôturant des réunions, ils ont dit à leurs collaborateurs qu'ils se retrouveraient le mardi 5 mars, arguant que le 4 mars serait férié. Aussitôt ces mêmes collaborateurs ont propagé la nouvelle, car provenant selon eux de source sûre. Comment croire que même des responsables alimentent les cancanes comme de vulgaires citoyens ?

En se regardant dans le miroir, chacun a dû remarquer ce qui assombrissait ou donnait de l'éclat à son visage. La honte d'avoir fui le boulot et la joie d'avoir fait son travail.

Les fonctionnaires déserteurs se sont gênés en assistant au retour de ceux qui avaient accompli leurs tâches professionnelles. Pendant qu'ils exhibaient leur bedaine dans les petits restaurants et buvettes des quartiers, les autres avaient accompli leur mission de service public. Mais comme à l'accoutumée, à la fin du mois, les paresseux seront les premiers à courir vers les guichets des banques pour percevoir leur salaire, alors que tout le monde chante : « *Qui n'a pas travaillé n'a pas droit au salaire* ».

Enfin, dans cette affaire quelques leçons sont à tirer. D'abord sur le calendrier que d'aucuns n'arrivent pas à interpréter, sauf pour cocher les dates anniversaires, les rendez vous intimes, le cycle menstruel et les dates de collecte de fonds pour ceux qui font la ristourne. Ensuite, écouter la radio, regarder la télévision et lire les journaux est un évoyer pour tout citoyen. Cela permet de distinguer le vrai du faux et d'être à l'abri de la manipulation.

Enfin, chacun devrait savoir qu'une journée fériée est décrétée par le gouvernement, et très souvent par voie de presse. Répandre des nouvelles non rattachées aux sources officielles relève de l'intox pure et fait de ces colporteurs des dangers publics.

Mwana Mboyo



Fourniture de l'électricité

LES ABONNÉS DE LA SNE REDOUTENT UNE SURFACTURATION

Malgré la présence des compteurs, les anciens clients soumis à la tarification au prix forfaitaire ont reçu la facture du bimestre janvier-février 2013, sous ce même régime. Les consommateurs craignent que la prochaine facturation soit d'un coût trop élevé surtout que le service clientèle de la Société Nationale d'Électricité (SNE) est souvent pointé du doigt pour ce genre de désagréments que subissent régulièrement les abonnés.

Depuis quelques mois, la direction nationale de la SNE entreprend une grande opération dite « pose compteur », sur l'étendue de la capitale. L'entreprise ENCO attributaire de ce marché l'exécute assez rapidement, dans la mesure où bon nombre de quartiers de Brazzaville sont déjà couverts par cette opération qui n'est pas la bienvenue, tellement les clients facturés par rapport au relevé des indices du compteur se plaignent souvent de la surfacturation.

La crainte des abonnés nouvellement dotés de compteur est liée à un constat plus ou moins fondé : le disque de cet appareil tourne à une vitesse accélérée, quand bien même on n'a pas branché les appareils nécessitant une grande consommation d'énergie électrique. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on perçoit un réel changement de mentalité chez les consommateurs, à travers la préférence des ampoules à faible puissance par exemple. Malgré toutes ces précautions et la discipline qu'ils s'imposent pour minimiser le coût de leur facture d'électricité, la surprise pourrait venir de la considération de la quantité d'électricité utilisée



Cet agent pose un compteur

depuis la pose du compteur, sans tenir compte de ce que, entre temps, le client s'est acquitté du montant forfaitaire habituel. Ce n'est pas impossible que les abonnés soient victimes d'un tel désagrément, quand on sait que la SNE ne fait pas bonne impression dans l'opinion, à cause de la surfacturation.

En effet, nombreux sont ceux des clients de cette société qui la mettent en cause, dénonçant le fait de recevoir une facture plus élevée, après une longue période d'interruption d'électricité. Dans

plusieurs cas, des abonnés se retrouvent en face d'une facture passant du simple au double, voire au triple, sans comprendre pourquoi. On se retrouve souvent devant le cas de figure où le client dupé s'en va manifester sa désapprobation auprès des gestionnaires de la SNE qui, après enquête sur le terrain, reconnaissent le préjudice subi par ce dernier et lui proposent une solution du genre, « consommez jusqu'à une certaine période le temps de couvrir le montant en dépassement pour une incompréhension ». Pareille chose pourrait être imputable aux agents releveurs qui font mal leur travail.

Si hier avec un nombre réduit de compteurs, les clients étaient exposés à ce désagrément, qu'en sera-t-il demain, lorsque l'objectif, « un compteur pour chaque abonné » sera atteint ? Les responsables de la SNE sont tenus de prendre cette situation en considération. On peut affirmer que ce sont ces agents releveurs qui induisent leur direction en erreur, en communiquant des données imprécises. Cette négligence est préjudiciable pour l'image de la Société

et la paix sociale. La SNE est tenue de veiller à ce que les releveurs fassent bien leur travail. Et si cela nécessite un séminaire, tant mieux.

La question de l'électricité est au cœur des préoccupations du Président de la République

Le gouvernement déploie des efforts remarquables en matière de production et de distribution de l'énergie électrique sur l'étendue du territoire national. Mais ces efforts ne devraient pas être annihilés du fait de l'inconscience professionnelle.

En effet, la puissance nationale est passée de 130 Mw en 2002 à 567Mw en 2010, avec l'entrée en fonction des centrales à gaz de Ndjeno et de Côte Matève à Pointe-Noire, ainsi que celle du barrage hydroélectrique d'Imboulou dans le département du Pool. Le réseau de transport a doublé en cinq ans, passant de 718 km à 1588 km aujourd'hui.

Le boulevard énergétique appelé de tous ses vœux par le président Denis Sassou N'Guesso n'est plus un rêve, avec le barrage de Li Ouesso dans la Sangha, sans oublier le barrage de la Souda dans le Kouilou, dont le lancement des travaux ne saurait tarder. Dans quelques années, le Congo sera en mesure de fournir

plus du double de la puissance nationale actuelle.

Dans son adresse à la nation devant le Parlement réuni en congrès le 13 août dernier, le Président de République avait fait la promesse de réduire le prix de la facture de l'électricité pour certaines catégories de la population. Le processus est en cours avec la participation du projet de la Banque mondiale dénommé PEEDU.

La matérialisation de cette réduction dépend des résultats d'une étude de faisabilité. Pour éviter que la nouvelle tarification ne soit source à problèmes pour la SNE, le gouvernement a entrepris de rédiger, depuis octobre 2012, les termes de référence de cette réduction (populations concernées, niveau de réduction...).

Ces termes de références ont été transférés au PEEDU (Projet Eau, Electricité et Développement urbain) au mois de janvier dernier. Cette structure les a transmis à la Banque Mondiale qui à son tour, lancera des avis d'appel d'offres. Le soumissionnaire produira plusieurs variables et le gouvernement choisira celle qu'il trouvera la meilleure. La réduction de la tarification des factures d'électricité ne sera mise en œuvre qu'au bout de ce processus qui ne saura tarder.

Dominique Maléa

LA PERSISTANCE DU DEFICIT EN PERSONNELS SOIGNANTS ET ENSEIGNANTS DANS L'ARRIÈRE-PAYS

Malgré le train de mesures consécutives à l'amélioration du statut des enseignants et agents de santé prises par les gouvernants, suite à la volonté du chef de l'Etat qui a consacré 2012 à la santé et 2013 à l'éducation, ces deux secteurs peinent à sortir de leurs difficultés. Le lancinant problème de déficit en personnels enseignants et soignants reste préoccupant. Il est inadmissible que certaines contrées de la République connaissent une pénurie abyssale, quand on sait que la politique de la municipalisation accélérée en cours a créé des infrastructures susceptibles d'accueillir décentement des fonctionnaires de l'Etat.

Il n'est un secret pour personne, notamment pour ceux qui ont déjà fait le déplacement dans l'arrière-pays que le système de santé au Congo marche à deux vitesses. Dans les villes, les hôpitaux, les centres de santé intégrés (Csi), les laboratoires d'analyse médicale et autres structures de santé fonctionnent plus ou moins à plein régime.

Dans les chefs-lieux des départements et dans les villages, c'est le minimum quand ce n'est la débrouillardise, le dénuement dans les coins les plus reculés.

La majorité des médecins affectés dans les établissements de santé dans certains départements de la République n'ont jamais daigné y mettre les pieds sans que cette désinvolture ne

prête à sanction de la part des autorités hiérarchiques. Et à chaque fois, c'est l'éternel recommencement.

Lorsqu'ils y vont, ils travaillent au maximum six mois afin de faire établir des notes de prise de service, pour revenir en fin de compte dans les grandes villes percevoir indûment leur salaire et exercer dans des cabinets médicaux privés, sans contrepartie pour le service public.

Les mêmes comportements sont observés de la part des sages-femmes, infirmiers d'Etat, infirmiers, et autres agents techniques nouvellement sortis des écoles de formation, recrutés à la fonction publique et affectés à l'intérieur du pays, qui s'y rendent pour travailler quelques mois ou une année. Ces derniers finissent toujours par user de divers

subterfuges pour ne pas exercer dans l'arrière-pays, brandissant souvent de fausses pièces d'état-civil de mariage pour justifier le rapprochement d'époux, abandonnant à leur triste sort des populations entières.

Des solutions de rechange de fortune

Pour remédier à ce déficit en personnel soignant, les autorités locales recourent souvent faute de mieux à des pis-aller.

En effet, la présence de deux ou trois médecins dans le département qui du reste est très insuffisante pour couvrir tous les besoins de santé, permet néanmoins de former sur le tas des agents communautaires. Ces derniers, souvent des bénévoles, sont mis en stage et affectés à

des postes de santé après leur formation.

Ils ne sont payés et ne survivent que grâce à la générosité des conseils départementaux, des subsides des députés des circonscriptions et des notabilités du coin etc.

Cette absence de médecins spécialistes se fait surtout ressentir quand il s'agit de parcourir des dizaines de kilomètres pour pratiquer une césarienne, dans une contrée où il n'y a pas d'ambulance. On peut aisément imaginer les drames.

Les mêmes phénomènes observés également dans le secteur de l'enseignement méritent d'être corrigés pour sortir nos contrées d'un mode de vie à la limite du moyen âge.

En effet, l'état du personnel enseignant à l'intérieur du pays laisse à désirer. Certains établissements restent fermés depuis la rentrée scolaire 2012-2013, faute d'enseignants. D'autres établissements par contre bien qu'ayant un cycle complet, fonctionnent avec un seul enseignant. Pour y remédier, les parents d'élèves ont

souvent été obligés de recruter le lettré du village, sans formation requise pour enseigner dans une classe pédagogique. Cette situation paradoxale donne matière à réflexion, lorsqu'on sait que le domaine de l'éducation a toujours été le seul qui bénéficié chaque année d'un nombre important de jeunes recrues.

Que faire dans ces conditions ?

L'effectivité de la mise en place de la fonction publique territoriale, consacrée par la loi n° 5-2005 serait la solution idoine. Le renforcement de la décentralisation suivant les lois de transfert de compétences, confiera aux collectivités locales, la responsabilité des services d'intérêts locaux.

Ainsi, médecins, enseignants et autres métiers seront recrutés et rémunérés par les pouvoirs locaux, qui devront faire preuve d'autorité et user de leur pouvoir de sanction pour maintenir leurs agents à leurs lieux de travail.

Roger Pao



CSLC

LE JOURNAL "LA VÉRITÉ" SUSPENDU POUR 6 MOIS, L'ÉMISSION "LE RÉVEIL SPIRITUEL DE L'HOMME NOIR" INTERDITE

Le Conseil supérieur de la Liberté de communication a tenu une réunion extraordinaire, le 8 mars dernier, à Brazzaville sous la direction de son président Philippe Mvouo. L'examen du contentieux entre la direction de la chaîne de télévision DVS+, l'examen des rapports d'audition du journal La Vérité et la communication du président Mvouo avec les professionnels de la communication et les promoteurs des organes de presse de Pointe-Noire, ont constitué la toile de fond de cette réunion qui a accouché de deux délibérations portant sur l'interdiction de diffusion de l'émission "Le réveil spirituel de l'homme noir" de la Télévision Pour Tous (TPT) et la suspension de publication du journal la Vérité pour une durée de six (6) mois.

Abordant le point relatif au différend entre la direction de la chaîne de télévision DVS+ et une partie de son personnel à Pointe-Noire, les hauts Conseillers ont convenu d'utiliser de leur pouvoir légal de conciliation pour trouver une solution à l'amiable. En cas d'échec, il reviendra aux parties d'intenter une action à la direction départementale du travail de Pointe-Noire.

Examinant les rapports d'audition, le collège des membres s'est penché tour à tour sur la situation de l'émission "le réveil spirituel de l'homme noir" de la Télévision Pour Tous (TPT) à Pointe-Noire et le journal "La Vérité" dans ses livraisons N°006 du vendredi 22 février 2013 et N° 007 du mardi 5 mars 2013. Après des débats, le Conseil s'est prononcé pour :

- l'interdiction de diffusion de l'émission "le réveil spirituel de l'homme noir" de la chaîne de Télévision Pour Tous de Pointe-Noire pour atteinte à la liberté de croyance et incitation à la haine tribale, ce, en application des dis-



Philippe Mvouo, président du Cslc

positions des articles de la loi organique N° 4-2003 du 18 janvier 2003, déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la liberté de communication et 10 de la décision N° 020/CSCL/B/P du 7 septembre 2010,

fixant les sanctions de violation des normes légales, réglementaires, éthiques et déontologiques par un organe de presse.

- la suspension de publication pour une durée de six (6) mois du journal "La Vérité" pour refus répété d'obtempérer aux interpellations du Conseil supérieur de la liberté de communication pour publication des articles mensongers et séditieux, propagation de fausses nouvelles et manipulation de l'opinion dans ses livraisons N° 006 du vendredi 22 février 2013 et N° 007 du mardi 5 mars 2013, ce, conformément aux dispositions des articles 6 de la loi organique N°4-2003 du 18 janvier 2003, déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du conseil supérieur de la liberté de communication et 10 de la décision N)020/CSLC/B/P du 7 Novembre 2010, fixant les sanctions de violation des normes légales, réglementaires, éthiques et déontologiques.

B.E.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

CABINET

N°.....MJDH/CAB

MISE AU POINT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS AU SUJET DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE RELATIVE À L'AFFAIRE DU 04 MARS 2012

1. A la suite des propos diffusés par un média étranger, le Ministère de la Justice et des Droits Humains fait la mise au point ci-après :
 2. La procédure relative aux explosions des dépôts d'armes et de munitions survenues le 4 mars 2012 au quartier Mpila à Brazzaville a démarré immédiatement après que le Gouvernement a ordonné une enquête administrative confiée à différents organes de la police.
 3. Les résultats de cette enquête ont été, près de deux mois après, transmis au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville qui a requis l'information confiée au Doyen des Juges d'Instruction.
 4. Ainsi, trente (30) personnes dont vingt-six (26) militaires, ont été inculpées respectivement d'incendie volontaire, dommage à la propriété mobilière d'autrui, assassinats, coups et blessures volontaires, homicides et blessures involontaires, atteinte à la sûreté de l'Etat, atteinte à l'intégrité du territoire, détention illégale d'armes de guerre, arrestation, détention, séquestration arbitraire, complicité d'arrestation, contrefaçon de billets de banque, détournement de deniers publics, complicité de détournement de deniers publics, recel, etc.
- Ces trente personnes ont été par la suite placées en détention provisoire et, à ce jour, elles le sont encore, à l'exception des époux Kouyati qui ont bénéficié d'une liberté provisoire depuis le mois d'août 2012.
5. La procédure suit donc son cours normal. Elle est cependant émaillée de plusieurs incidents de procédure que sont principalement d'incessants recours initiés par les avocats des accusés, contre presque toutes les décisions, aussi bien du Juge d'Instruction que de la Chambre d'accusation, voire de la Cour Suprême.
 6. Ces recours des avocats sont permis par la loi, dans le cadre des droits de la défense. Ils sont donc normaux et tout à fait légitimes.
 7. Cependant, l'utilisation à outrance de ces droits retarde d'autant l'aboutissement de la procédure. Nous espérons tout de même organiser le procès criminel avant la fin du mois d'avril 2013 dans le calme, la sérénité et la pondération qui sont les marques essentielles de toute œuvre de justice.

Fait à Brazzaville, le 4 mars 2013

Bienvenu Sosthène ONDZAMBE,
Conseiller en Communication du Ministre d'Etat, Garde des sceaux, Ministre de la Justice et des Droits Humains

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX GRANDS TRAVAUX

DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX GRANDS TRAVAUX

COORDINATION TECHNIQUE

CELLULE DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°104-2012/PR/MATDGGT TRAVAUX DE PROTECTION DU LITTORAL CONGOLAIS CONTRE LES ÉROSIONS MARINES DANS LA BAIE DE LOANGO, DÉPARTEMENT DU KOUILOU.

1. Dans le cadre de l'exécution de son budget, volet investissement exercices 2013 et 2014, l'Etat Congolais entend, par le biais du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux, procéder aux travaux de protection du littoral congolais contre les érosions marines dans la baie de Loango, dans le Département du Kouilou.

2. La Délégation Générale aux Grands Travaux sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux consistant à

- l'implantation d'une batterie de sept brise-lames de 300 à 400 m de longueur unitaire avec des espacements entre deux brise-lames consécutifs de 150 à 200m (voir plan d'implantation ci-joint) ;
- l'aménagement de six (06) tronçons de cavaliers en enrochements au pied des falaises (protection longitudinale de haut de plage), en face des ouvertures des brise-lames (voir plan ci-joint) ;
- l'implantation d'un épi d'environ 110 m de longueur, dont le mûsoir atteindrait des profondeurs de l'ordre de 02 m CM, au Sud immédiat du débouché de la rivière Matombi ;
- pré chargement en sable de l'épi de façon à saturer l'ouvrage dès sa mise en place par l'apport de 100 000 m³. Le sable sera dragué dans la zone d'emprunt, située dans la flèche sableuse au niveau de l'estuaire du Bas Kouilou, transporté au sud immédiat de l'épi soit par voie terrestre ou par voie maritime.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Délégation Générale aux Grands Travaux (Cellule de gestion des marchés publics, 2^{ème} étage) sise Boulevard Denis Sassou N'Guesso, centre-ville en face de l'ex Cinéma Vog,

Tél. : (+242) 22 281 35 78 ; BP : 1 127 ; Fax : (+242) 22 283 54 60; E-mail : contactgrandstravaux.org et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, les jours ouvrables de lundi à vendredi de 9h00 à 14h30 et le samedi de 9 h 00 à 11 h00.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

- a. une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au projet ;
- b. la liste du matériel à affecter au projet ;
- c. les attestations certifiées conformes de travaux similaires exécutés pendant les dix dernières années, délivrées par les entités adjudicatrices. Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire;
- d. la capacité d'accès aux crédits.

Voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Délégation Générale aux Grands Travaux (Cellule de gestion des marchés publics, 2^{ème} étage) sise Boulevard Denis Sassou N'Guesso**, centre-ville en face de l'ex Cinéma VOG, Tél. : (+242) 22 281 35 78; BP : 1 127 ; Fax : (+242) 22 283 54 60; E-mail : contactgrandstravaux.org contre un paiement non remboursable de **un million cinq cent mille (1.500.000) Francs CFA** ; Le mode de paiement sera soit par chèque certifié, soit en espèces, soit par virement bancaire.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Délégation Générale aux Grands Travaux (Cellule de gestion des marchés publics, 2^{ème} étage), Boulevard Denis Sassou N'Guesso, centre-ville en face de l'ex Cinéma VOG au plus tard le **16 Avril 2013 à 13 heures 30 minutes**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes le jour même en présence des représentants des candidats présents à l'adresse indiquée ci-dessus à **14 heures 30 minutes**.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de **cent millions (100.000.000) Francs CFA**.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 21 Février 2013

Le Ministre

Jean Jacques BOUYA

ODEUR DE MAGOUILLE FINANCIÈRE AU LYCÉE D'EXCELLENCE DE MBOUNDA

Le lycée d'excellence de Mbounda à Dolisie est secoué par un profond malaise qui ne dit pas son nom. Tous les regards sont tournés vers Joseph Mfoundou, son proviseur que tout le staff accuse d'avoir détourné d'énormes sommes d'argent mises à la disposition de l'établissement pour son fonctionnement. Ce dernier serait manipulé par une minorité de travailleurs à sa solde. L'équipe de maîtrise, ainsi que le corps enseignant et les élèves, sont affectés par les premières répercussions de cette mégestion. Ce qui fragilise déjà l'enthousiasme ayant prévalu tout au début de ce projet cher au Président de la République.

Créé à l'initiative du Président Denis Sassou N'Guesso lui-même, le projet de construction des lycées d'excellence sur l'ensemble du territoire national vise des objectifs très nobles pour le Congo, qui s'est engagé dans la voie de la modernisation de son système éducatif. Dans cette perspective, ces établissements jouissant d'un statut particulier s'illustrent comme des structures de formation dignes et performantes d'où sortiraient des élites porteuses du destin de la Nation congolaise. Celui de Mbounda à Dolisie, le premier du genre à faire cette expérience, a reçu sa seconde promotion d'élèves au début de cette année scolaire 2012-2013.

A ce jour, au total 111 jeunes gens sont en formation dans cet établissement. Voilà qu'à peine deux années d'exercice, il enregistre un scandale financier qui met en cause des responsables de l'établissement enclins à l'enrichissement facile.

Le proviseur présenté comme le principal acteur du réseau, a englué quelques cadres à qui il réserve un traitement de faveur, alors que les autres sont présentés comme des pestiférés, donc des exclus.

Ce clair-obscur était dans l'air depuis plusieurs mois et circulait dans le corps social d'abord sous forme de bruits diffus mais persistants, colportés et relayés à la cité par les agents qui craignaient pour l'avenir de



Le lycée d'excellence de Mbounda (Photo d'archives)

l'établissement. Le linge sale a été étalé en public lorsque le proviseur a prononcé seul le limogeage du maître-cuisinier qu'il soupçonne d'être un fumeur de chanvre et d'avoir volé du poisson destiné aux élèves-internes. Une sanction jugée abusive par l'ensemble du personnel ; puis, les langues ont commencé à se délier : la mèche allumée dans la cuisine a fini par se propager dans les bureaux jusqu'à atteindre des dossiers confidentiels et très inflammables de l'établissement.

Informées de cette pénombre, les autorités départementales du Niari ont cherché à comprendre la situation, dans l'espoir de trouver des solutions internes, notamment en interrogeant les

différents acteurs sur les faits qui polluaient déjà la rue. Mais, face aux arrière-plans très parlants du dossier, elles ont résolu de mettre en place une commission, afin d'évaluer l'ampleur de ce scandale. Les résultats de ce travail seront sans doute transmis à la tutelle pour décision à prendre, afin de sauver la prestigieuse école de Mbounda du naufrage. En attendant, les rares informations qui transpirent de ce cercle très fermé, font état d'une vaste magouille qui parasite le fonctionnement du lycée d'excellence depuis le démarrage de ses activités. Ici, le proviseur et ses suppôts seraient en train de se sucrer allègrement sur le dos des élèves, mettant ainsi en péril l'établissement. Tenez : pour son

fonctionnement au quotidien, ce lycée qui n'a qu'une centaine de pensionnaires, reçoit des dotations budgétaires mensuelles de 100 millions de Fcfa qui ne correspondent en rien aux charges réelles estimées à moins de cinquante millions de francs, à en croire l'agent comptable, complice, mais aussi détracteur de son chef.

Dans l'exécution du budget, seuls le proviseur, le comptable et l'intendante, sont au parfum des différentes rubriques. Répondant à une question qui lui a été posée sur sa part de responsabilité dans cette affaire, le jeune surveillant général dit n'avoir jamais été informé de quoi que ce soit. Dans ce micmac, le fondé du pouvoir a été méthodiquement marginalisé ; lui qui devrait tenir la comptabilité en dépenses et en recettes, ainsi que les registres d'approvisionnement, et qui devrait monter les ordres de paiement. Il parle d'une gestion ménagère où même l'achat d'un stylo est effectué par le proviseur lui-même. D'autres pratiques qui sentent la fraude sont reprochées au chef de l'établissement, notamment : la pratique des fausses factures, les faux états de paiement des frais de mission et les faux états de sommes dues aux agents subalternes...

D'autres révélations situent la première étape de cette gestion chaotique et opaque à l'ouverture de cette école en octobre 2011, quand l'Etat a alloué 1 milliard 100 millions de Fcfa à la direction de l'établissement pour lui permettre de faire face à tous les impondérables. Interrogé sur cet aspect précis, le comptable ne reconnaît avoir géré que 725 millions de francs. Quant au proviseur, il dit n'avoir reçu que la somme de 26 millions de francs de cette manne. On peut bien s'interroger sur le gap de 249 millions de Fcfa. Tout comme on pourrait également s'interroger sur la destination qu'auraient pris

les 10 millions de francs versés à l'établissement par la Fondation ENI-Congo au titre de la location des lieux au profit des enfants en colonie de vacances. Pour éviter de laisser des traces sur sa gestion, la direction du lycée de Mbounda n'a jamais voulu que l'informaticien puisse installer le logiciel de gestion de la comptabilité de l'établissement ; le tout se faisant manuellement, sinon artisanalement. Là encore, on peut bien se demander pourquoi.

La fracture entre la direction et le corps professoral est très manifeste, parce qu'ici, deux catégories d'enseignants se côtoient sans jouir des mêmes avantages. D'un côté, les protégés du maître des lieux, et de l'autre, les laissés-pour-compte. Il en va de même pour les autres corps de métier... Autant de grains à moudre, si jamais une enquête pourrait être diligentée pour situer les responsabilités et prononcer des sanctions éventuelles à l'endroit de ceux qui se seraient rendus coupables de malversations.

A l'origine de cette affaire rocambolesque, trois principales causes sont évoquées : le bicéphalisme dans la gestion de cet établissement qui ne sait à quelle tutelle rendre compte, entre la Présidence de la République et le ministère en charge de l'enseignement primaire et secondaire ; le vide juridique consécutif à l'absence des textes organiques dudit établissement qui n'a ni statuts, ni règlement intérieur ; enfin, les relents autocratiques du tout-puissant proviseur qui se veut à la fois ordonnateur et comptable, et qui se permet de distribuer des indemnités en fonction de la tête des clients ou de limoger qui il veut, au moment où bon lui semble.

Ariane Corine Makaya-Sathoud

Félicien Natsetona

«IL N'Y A AUCUN MALAISE À MBOUNDA»

Deux ans après son ouverture officielle le lycée d'excellence de Mbounda focalise l'attention du public. A défaut d'informations fiables, les supputations et les rumeurs inondent l'opinion dont des scandales signalés dans la gestion au sommet, les relations de travail changeant au gré des battements de cœur du proviseur. Des griefs balayés d'un revers de main par le directeur des études. Dans cette interview réalisée dans son bureau, situé dans l'enceinte du lycée, Félicien Natsetona précise que le malaise dans la gestion dont fait état une opinion relève de la rumeur.

Le Patriote : Comment se présente la situation administrative et scolaire du lycée d'excellence de Mbounda deux ans après son ouverture ?

Félicien Natsetona : Le lycée d'excellence de Mbounda est une expérience qui fait ses pas. A ce jour, l'école fonctionne à merveille. Il n'y a pas un problème particulier.

Le Patriote : Le ratio est-il respecté par salle ou bien le lycée est-il déjà confronté à la pléthore des classes ?

F. N : Nous avons des effectifs très réduits par classe. En classe

de 5^{ème}, les 51 élèves sont répartis dans trois salles de classe, soit 17 élèves par classe. Les 60 élèves de la classe de 6^{ème} sont répartis dans quatre salles. Vous comprenez que les classes sont très aérées.

Le Patriote : Comment justifier le fait qu'il n'y ait qu'un seul meilleur élève de ce lycée d'excellence qui ait été primé par la Fondation Jed ?

F. N : C'est une reconnaissance objective du travail de qualité par un observateur impartial. Si le règlement de la Fondation le prévoyait, notre lycée aurait eu plus. Notre lauréat avait obtenu 18,71

de moyenne. Il y avait plusieurs autres qui avaient 18.

Le Patriote : Que faites-vous pour maintenir le lien entre les élèves admis au lycée et leurs parents dont certains sont dans des départements lointains ?

F. N : Les enfants ont trouvé des parents sur place. Nous avons des maîtres d'internat très expérimentés qui remplacent valablement les parents en faisant tout ce qu'un bon parent fait pour son fils. Les enfants sont pris en charge à 100%.

Le Patriote : Le personnel est-il excédentaire ou déficitaire comme dans la plupart des écoles ?

F. N : Nous avons des enseignants dans l'ensemble des disciplines. Nous aurons certes besoin de quelques enseignants l'année prochaine pour couvrir certaines disciplines, mais, pour l'instant, nous sommes à l'abri du déficit en personnel.

Le Patriote : Le lycée d'excellence loge-t-il, comme prévu,



tous les agents qui y évoluent ?

F. N : Tous les enseignants sont logés ainsi que le personnel administratif. Il n'y a aucun problème dans ce sens.

Le Patriote : Que savez-vous de l'opinion qui fait état d'un malaise né de la mauvaise gestion du lycée au sommet ?

F. N : C'est une opinion fondée sur la rumeur. Sincèrement, je vous dis que le lycée d'excellence est très bien géré. Il n'y a aucun problème particulier. Il n'y a aucun malaise particulier.

Les rares petits ennuis que nous

avons relèvent des services qui n'influencent aucunement le fonctionnement régulier du lycée, notamment les agents d'entretien, les agents de cuisine. Ces ennuis sont liés à leur déficit de formation. Recrutés sur le tas, il y en a qui ont parfois une éducation qui ne cadre pas avec l'ordre et la discipline qui gouvernent un établissement d'excellence. Certains ne savent rien de la notion de hiérarchie.

Le Patriote : Que dites-vous en conclusion ?

F. N : Je rappelle qu'il n'y a aucun malaise à Mbounda. Les Congolais et l'humanité toute entière attendent de nous l'excellence qui ne peut être maintenue que par un travail acharné. Heureusement que votre journal est venu sur place pour avoir les éléments appropriés sur ce qu'une opinion véhiculée à travers le pays contre le lycée. Le lycée est ouvert.

Au lieu de propager la rumeur, ceux qui ont des faits à vérifier sont la bienvenue.

Propos suscités par Ernest Otsouanga

Direction des Examens et Concours techniques

MISE EN PLACE D'UNE FICHE DE DÉCLARATION DE DIPLÔMES

Dans nos précédentes parutions, nous n'avons cessé de déplorer le calvaire des jeunes diplômés qui, après avoir décroché leur brevet d'études ou baccalauréat au prix de mille efforts, sont soumis par les deux Directions des Examens et Concours (DEC), à une autre épreuve et non la moindre, la difficulté de pouvoir retirer sereinement leurs diplômes ou attestations de réussite et autres relevés de notes. Pourtant, ces deux directions de l'enseignement général et de l'enseignement technique et professionnel savent que le diplôme ou l'attestation de réussite à l'examen, est cette pièce maîtresse exigée à la veille des rentrées scolaires et académiques, pour la constitution de tout dossier permettant de poser la candidature à un concours d'entrée dans une école pour la poursuite des études au lycée, à l'enseignement supérieur ou obtenir un emploi.



Le calvaire des jeunes diplômés à la DEC

Des voix se sont élevées pour dénoncer le comportement négatif des services des deux Directions des Examens et Concours, qui fait perdre nombre d'opportunités à de nombreux élèves et étudiants à la recherche de débouchés, quand on connaît le parcours de mois ou d'années imposé à ces « pauvres » élèves pour entrer en possession de leurs « cartons ».

L'on croit savoir que ces cris d'alarme ont atteint les tympans des uns et des autres au niveau de ces services habilités où les choses vont certainement bouger, notamment à la Direction des Examens et Concours techniques et professionnels, qui vient

d'annoncer une série de réformes, au nombre desquelles, la mise en place d'une fiche de déclaration collective de diplômes au sein des établissements d'origine des candidats. Ceci, non seulement pour éviter l'afflux des élèves pour le retrait de leurs

diplômes, mais surtout pour leur permettre d'obtenir cette pièce dans les meilleurs délais. Toutefois, on se demande si cette mesure « salutaire » vaut pour les élèves des établissements scolaires de l'intérieur du pays, qui se verraient lésés si c'est le cas. Lorsqu'on sait que les admis à ces examens, notamment au baccalauréat, regagnent pour la plupart Brazzaville juste après la proclamation pour poursuivre leurs études, il est évident qu'ils auront du mal à retourner par exemple dans la Likouala ou la Sangha, rien que pour retirer le diplôme, vu le coût exorbitant du billet aller-retour. Il est donc souhaitable que les responsables de la DEC poussent encore la réflexion afin de trouver une procédure spéciale de délivrance de diplômes pour ces enfants de l'interland.

Cette fiche de déclaration collective de diplômes a été présentée récemment à Brazzaville, au cours d'une réunion d'orientations liée aux inscriptions aux différents examens d'Etat au titre de l'année 2012-2013, entre le directeur des examens et concours techniques et professionnels, M. Laurent Messouone, et les proviseurs et chefs d'établissements scolaires publics et privés de l'enseignement technique et professionnel. M. Laurent Messouone a rappelé dans son allocution la devise de sa structure, à savoir : « La Direction des Examens et Concours techniques et professionnels, nouvelle ère, nouvelles

mentalités, nouvelles visions pour des victoires inédites ». « L'importance et l'intérêt du travail nécessitent, à cet effet, une nouvelle organisation dans la réception et le traitement des dossiers des candidats aux différents examens d'Etat », a-t-il dit.

S'adressant aux proviseurs, enseignants et parents d'élèves, le directeur de cette structure a souligné que le moment des examens constituait un test du travail fait à l'école. « Ce n'est pas le moment où l'on s'illustre par des pratiques incorrectes, en cherchant à soudoyer la direction et ses collaborateurs pour que les établissements soient classés meilleurs, alors que cela n'est pas le cas ». Au terme de ses propos, M. Messouone a demandé aux proviseurs et promoteurs des établissements privés d'être en possession des agréments et autorisations du ministre pour l'inscription de leurs candidats. Cette rencontre a été marquée par la séquence des questions/réponses portant, entre autres, sur la collaboration entre les deux Directions des Examens et Concours pour la délivrance des relevés de notes, la procédure du choix des sujets et correcteurs selon les spécialités des enseignants, le manque de cartes scolaires par certains candidats et le retard d'homologation des diplômes à l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP).

Gulit Ngou

Technologies de l'Information et de la Communication

LE NUMÉRIQUE, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE

Le directeur de développement du groupe Head of Business Unit Development, M. Alain Veyret, a invité la semaine dernière à Brazzaville, les autorités congolaises et les opérateurs œuvrant dans le secteur des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), à mettre l'accent sur l'économie numérique qui constitue un outil de développement. M. Veyret a fait cette interpellation au cours d'un atelier de restitution de l'étude sur la création des pôles d'innovation (technopôles) en République du Congo, où il a souligné la nécessité de faire du projet technopôle un instrument de croissance.

Le Congo, a-t-il signifié, doit œuvrer pour la diversification de son économie, en tournant résolument vers le numérique, qui représente actuellement 25% de l'économie mondiale, entre 4% à 8% du Produit Intérieur Brut (PIB) en fonction des pays, 5% à 6% dans les pays émergents, et créer des activités innovantes. Reconnaissant l'apport important du PIB du pétrole dans l'économie congolaise, M. Veyret a exhorté les autorités du pays à s'investir aussi dans d'autres secteurs pouvant apporter des richesses.

A cet effet, un accent particulier sur le numérique occasionnera, selon les hypothèses de développement attendues, 800 à 2600 emplois qui seront créés au cours des trois années suivantes dès sa mise en œuvre, dont 500

à 1800 emplois directement sur le site de technopôle. Pour lui, le transfert de compétences avec la création des pôles d'innovation va engendrer les emplois des jeunes et résorber le problème du chômage de ces derniers auquel le Congo est confronté.

Le numérique est un secteur d'activité à part entière qui se distingue notamment par son processus d'innovation, de volatilité et de transparence, de rapidité et de fluidité. De ce fait, la pénétration en profondeur de l'Internet ne peut se passer d'un engagement fort des pouvoirs publics en sa faveur, a-t-il noté. Selon lui, le projet technopôle viendra compléter le déploiement réussi de trois grands projets d'infrastructures numériques initiés durant ces deux dernières années par le gouvernement congolais. Il s'agit des projets

West Africa Cable System (WACS), Couverture Nationale (PCN) et Central Africa Backbone-Composante République du Congo (CAB-CITCG), financés dans le cadre de la coopération de la Banque Mondiale et des Etats d'Afrique Centrale.

Pour sa part, le consultant du groupe Senior, M. Michel Lacave a, dans son exposé sur la présentation du projet de technopôle numérique en République du Congo, indiqué que la ville de Brazzaville a une concentration des entreprises du secteur de l'économie numérique qui vont directement bénéficier du raccordement aux câbles optiques et par voie de conséquence, des effets positifs de la baisse des prix et d'une amélioration de la qualité de service dans l'accès à l'Internet.

De même, a-t-il poursuivi, les administrations représentent aussi un potentiel sur le marché de l'informatique et des télécommunications qui doivent à court et moyen termes s'engager dans un processus d'informatisation de leurs services.

Dans ces conditions, on peut estimer qu'une partie des entreprises du secteur TIC sera attirée par les mesures qui seront prises par le technopôle et se

relocaliseront sur le site, a affirmé M. Lacave. Le technopôle constitue également un pôle d'attraction pour des entreprises étrangères désireuses de s'installer au Congo, dont l'incubateur du technopôle sera au cœur des créateurs des entreprises.

Expliquant les étapes de la mission sur l'étude de la création des pôles d'innovation (technopôles) en République du Congo, le coordonnateur du projet CAB, M. Luc Missidimbazi a fait savoir qu'il s'est agi lors de cette mission, d'effectuer un diagnostic des filières existantes et en développement afin de préciser le potentiel d'innovation et de compétitivité ; identifier les objectifs poursuivis par le technopôle et les secteurs concernés ; définir la localisation du technopôle ; proposer un business plan du technopôle.

Cette activité, a-t-il relevé, s'inscrit dans le cadre de la troisième composante, qui est liée à la promotion de la technologie de l'information et de la communication. « Dans cette composante, il y a une étude du plan national de très haut débit, son déploiement, son intérêt économique, de même que les conditions et modalités de développement de très haut débit pour les opérateurs économiques, les acteurs, les investisseurs et les utilisateurs », a conclu M. Missidimbazi.

G.N.

LE PATRIOTE

Siège: 106 Rue Ewo - Ouenzé
N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE DU
25 MARS 2010

Directeur Général :
Patrick YANDZA

Directeur de la Publication :
Guy MOUKOZA

Secrétaire Général de Rédaction:

Bertin EKANI

Directeur de la Logistique, des
Finances et des Ressources
Humaines :

Marcellin MBAYI

Rewriter :

Dominique MALELA

Equipe rédactionnelle :

Laurent LEPOSSI,

Diéoudonné BEKAS,

Georges ENGOUMA,

Etienne Pérez,

Gulit NGOU,

Ernest OTSOUANGA,

Roger PAO,

Aimé Raymond NZANGO

Mise en pages

YENGO MALANDA

MALANDA

Impression

Imprimerie Saint Paul (ISP)

Coupes d'Afrique des clubs de football

Bis repetita pour AC Léopards et Diabes-Noirs ?

Il y a eu, certes, des frayeurs au tour préliminaire mais nos deux équipes représentatives, AC Léopards de Dolisie et Diabes-Noirs de Brazzaville, sont tout de même passées. Le week-end prochain les « Fauves » du Niari vont devoir s'attaquer aux nigériens de Kano Pillars en seizièmes de finale de la champion's league tandis que l'équipe de Diabes-Noirs, en coupe de la C.A.F, va en découdre avec Panteras de Guinée Equatoriale.



Diabes Noirs (photo d'archives)

Une chose est à remarquer, Diabes-Noirs vient d'en finir avec le syndrome ghanéen. Ce n'est pas rien. L'année dernière l'AC Léopards, dans cette coupe de la C.A.F, avait justement pris le pli de marcher sur tous ces pays qui nous faisaient toujours du mal par le passé. C'est peut-être un signe si Diabes-Noirs a commencé par écarter le représentant ghanéen. Au tour suivant, l'équipe équato-guinéenne des Panteras paraît plus accessible, plus à la portée des congolais. Mais on n'oublie pas pour autant, que dans un passé encore récent, Diabes-Noirs s'était déjà fait débarquer par Deportivo Mongomo. C'est là l'objet de la méfiance car après tout, il n'est pas donné à n'importe qui de terrasser et surtout d'éliminer une équipe de Guinée Conakry. FC Séquence était, certes, une grosse incon-

ne sur la scène africaine, mais cette équipe n'était pas arrivée à ce niveau par hasard. Panteras, son adversaire, est donc une équipe à respecter et à redouter. A une semaine de la première manche, Gaston Tchiangana et Massamba, son complice, se doivent d'asseoir un fond de jeu, de forger une réelle complicité entre les lignes et un esprit d'équipe. De même, en dehors du terrain, le successeur du général Jean François Ndenguet qui vient juste de démissionner de la présidence de la section football et tous ceux qui se réclament de Diabes-Noirs, doivent privilégier la concertation et le dialogue afin de baigner dans l'harmonie. Il s'agit surtout de prendre un excellent départ à domicile pour ne pas avoir à plonger dans la désespérance lors de la manche-retour. L'erreur serait de croire qu'il s'agit

là d'un adversaire facile. Rien n'est plus dangereux que de se croire supérieur quand on ne l'est pas. La révélation de la vérité vous accable irrémédiablement. Alors, il faut se y prendre comme si l'équipe de Panteras était une montagne.

AC léopards de nouveau au Nigeria

La fois dernière, en coupe de la C.A.F, AC Léopards avait commencé les huitièmes de finale aller en terre nigérienne, concédant une défaite honorable devant Heartland (2-3). Notre équipe représentative va devoir en découdre cette fois avec une équipe qui vient de balayer l'Olympic de la République Centrafricaine. Ce n'est pas une inconnue de la scène africaine. Cette équipe a plutôt pour habitude de se comporter honorablement sur l'échiquier continental. Mais c'est un parfait challenge pour Remy Ikounga Ayayos et ses « Fauves ». S'ils ont choisi de ne pas défendre leur titre en coupe de la C.A.F c'est qu'ils ont là aussi, dans l'étagage en dessus, l'ambition d'y laisser d'autres traces positives. Il ne se trouvera sûrement personne pour affirmer qu'il s'agit là d'une tâche facile. Bien au contraire, le Nigeria vient de remporter la dernière coupe d'Afrique des nations en s'appuyant sur bon nombre de joueurs évoluant au pays. C'est donc du solide, du très solide même dans la mesure

où c'est l'authentique représentant du pays tout frais champion d'Afrique. Mais à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. C'est bien cela le message de Remy Ikounga Ayayos et ses « Fauves », qui ne cachent plus leur ambition de tout briser sur leur passage. Bien sûr, ils traînent le lourd handicap du manque de compétition au plan national. On l'a vu à Libreville, sur la fin les joueurs ont paru physiquement cuits. Heureusement que les remplacements ont été très

nécessaire de rester vigilant et concentré. Car c'est bien connu, dans le domaine du sport, il suffit parfois de très peu de chose pour que tout bascule à jamais dans un sens comme dans un autre. Rester humble, discipliné et ambitieux, c'est ce qu'on souhaite à notre ambassadeur en champion's league. Pour le reste, l'expérience a déjà été suffisamment accumulée. Il reste seulement à la faire valoir avec sagesse, détermination et intelligence.



Ac Léopards (photo d'archives)

inspirés. Sinon avec l'obsession des arbitres béninois de s'offrir la peau des « Fauves », le pire aurait pu arriver. C'est donc sur le plan de la forme physique des joueurs que réside l'inquiétude pour AC Léopards. Autrement, pour le reste, Kano Pillars trouvera à qui parler. Néanmoins, comme d'habitude, il sera impérieux de ne négliger aucun aspect. Il est absolument

L'AC Léopards, est désormais, un des grands du continent si l'on tient compte de sa remarquable prestation dernièrement au Caire devant Al Ahly (1-2) en supercoupe. Pas de complexes à se faire, mais jouer son propre jeu sans retenue ni calcul, voilà ce qu'on attend des « Fauves » le week-end prochain.

Georges Engouma

PLAIDOYER POUR UN RETOUR AUX VERTUS CARDINALES DU SPORT

Des échos plutôt ahurissants et dégoûtants nous sont parvenus tout dernièrement de Libreville (Gabon). La délégation congolaise de l'AC Léopards a eu droit à une réception coquine. Des visas délivrés par l'ambassadeur du Gabon au Congo ont été reniés, l'autorisation écrite du ministre gabonais de la communication aux journalistes congolais pour la couverture du match FC Mounana-AC léopards a été froissée, une interdiction formelle a été faite à tout appareil d'enregistrement d'images des congolais de pénétrer au stade et comme pour « assaisonner » le tout, il y a eu plusieurs agressions tant verbales que physiques. Bref, l'accueil des Léopards à Libreville a été inamical.

C'est vrai que dans le sport il existe depuis des temps immémoriaux ce qu'on appelle « la guerre des nerfs ». Elle consiste à saper le moral de l'adversaire afin de le fragiliser. Il y a généralement de « petits trucs » qui sont de nature à énerver l'adversaire, à le mettre hors de son état. Mais les pratiques exercées par les gabonais vis-à-vis des Congolais ont déjà très largement dépassé la simple guerre des nerfs. Il y a désormais quelque chose de plus inquiétant qui va dans le sens de la destruction des vertus du sport. Et c'est une attitude qui est difficilement explicable. Mais tout a commencé en septembre 1962 à l'occasion des éliminatoires de la première coupe des tropiques. La presse dans les deux pays avait amplifié l'événement en présentant la double confrontation

comme un combat entre le limba et l'okoumé, les bois d'exportation des deux pays. Les gabonais avaient gagné la première manche sans que cela ne fasse de remous. Puis, à Brazzaville, les Congolais avaient pris leur revanche et, conformément au règlement, un match d'appui était nécessaire pour départager les deux équipes. Mais piqués par on ne sait quelle mouche, les joueurs gabonais se sont aspergés de mercurochrome en quittant Brazzaville pour aller faire croire à l'opinion gabonaise qu'ils ont été sauvagement maltraités dans la capitale congolaise. Evidemment, le peuple gabonais a mordu à l'appât au point de déclencher une terrible et féroce chasse aux congolais. Malgré toutes les initiatives d'apaisement qui ont suivi, la cicatrice est restée visible.

Celle-ci a même engendré une haine viscérale symbolisée par l'arbitre Pierre Alain Mounquengui qui, en activité, avait toujours des coups de sifflet tordus contre le Congo. Mais quand, en 1985 à Franceville, le Gabon a battu le Congo (3-0) en finale de la deuxième édition du tournoi de l'U.D.E.A.C, il s'est installé une rivalité qui, côté gabonais, a pris des proportions difficiles à imaginer. Tout sauf se faire battre par le Congo.

Ne pas tomber dans le piège de la provocation aux allures xénophobes.

Dans moins de deux semaines aura lieu à Pointe-Noire un « importansimo » Congo-Gabon dans le cadre de la troisième journée des éliminatoires de la coupe du monde 2014. De part et d'autre, il s'agit là d'un match à ne pas perdre. Car le Gabon, qui a trois points de retard, n'entend pas se laisser trop largement distancer. Voilà pourquoi il y aura sûrement de l'arrogance et surtout de la provocation de la part de nos frères. Naturellement, il ne nous sera pas possible de les changer comme par miracle. Bien au contraire, il va plutôt falloir s'adapter à la situation. Il n'y a

pas, il n'y aura jamais de honte à afficher publiquement de bonnes intentions. Surtout que depuis la nuit des temps, le Congo est reconnu comme une terre hospitalière par excellence. Ce n'est pas le moment, deux ans avant d'accueillir les jeux africains du cinquantenaire, de faire comme cet homme qui, se lavant nu à la rivière, se permet d'en sortir brutalement et sans gêne sous prétexte d'aller à la poursuite du fou qui vient de lui prendre ses habits laissés sur les bords. Le sport, comme chacun sait, comporte de nobles vertus. Mais celles-ci pour être visibles, nécessitent de la part de tous les opérateurs sportifs un effort de volonté afin que le sport demeure un puissant facteur de paix et d'unité, du moment où il permet aux protagonistes de mieux se connaître et de tisser entre eux de solides liens d'amitié et de fraternité. Car le sportif, le vrai, est celui qui accepte l'esprit du sport à savoir la loyauté, le franc-jeu. On y reconnaît la droiture, l'honnêteté.

C'est pour cela que le Congo qui traîne depuis longtemps la réputation d'être une terre d'accueil par excellence a pu obtenir facilement l'organisation des premiers jeux africains en

1965, de la coupe d'Afrique centrale en 1972, du tournoi du C.I.S.M en 1973, de la C.A.N de handball en 1979, du tournoi pré-olympique de handball féminin en 1980, de la coupe des clubs champions de handball en 1983 et 1990, des éliminatoires de la coupe Davis de tennis (zone B), des troisièmes jeux d'Afrique centrale en 1987, des championnats d'Afrique d'athlétisme en 2004, etc. Cela témoigne forcément de la confiance que le monde du sport porte sur le Congo. D'où la nécessité pour notre pays de rejeter à jamais les comportements « hooliganistes » qui nous détournent de l'objectif essentiel, à savoir le combat combien excitant et noble de redonner au sport national son lustre d'antan. Ainsi, au lieu de se disperser dans les règlements de compte ou dans les perversions et déviations de tous ordres, il vaut mieux se concentrer sur la recherche des performances. C'est seulement de la sorte que le Congo restera un pays respectable et respecté. Nous avons presque tous appris à prier Dieu, sachons alors pardonner à ceux qui tardent à croire aux vertus de l'amour et de la fraternité.

G.E.